

“DÉSŒBÉIR POUR SAUVER”

DES POLICIERS ET DES GENDARMES FRANÇAIS

“JUSTES PARMIS LES NATIONS”



Comité scientifique : Monsieur Jean-Marc BERLIERE, Professeur d'histoire contemporaine-Université de Bourgogne, CESDIP (CNRS / ministère de la Justice) • Monsieur Charles DIAZ, Contrôleur général de la police nationale • Monsieur Rémy KNAFOU, Professeur émérite à l'Université Paris I Sorbonne • Monsieur Bernard MOURAZ, Service historique de la défense, département gendarmerie • Monsieur Dan MICHMAN, Historien en chef de Yad Vashem • **Crédits photographiques :** Mémorial de la Shoah/Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) • Musée d'Histoire contemporaine / Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (MHC-BDIC) • Yad Vashem Jérusalem/ Comité Français pour Yad Vashem • Musée de la Résistance nationale (MRN) • Service historique de la défense/bureau Résistance et seconde guerre mondiale • Préfecture de police • Service historique de la défense/ Département de la gendarmerie nationale • Service audiovisuel de la Présidence de la République française • Musée départemental de la Résistance et de la Déportation de la Haute-Garonne • Editions Odile Jacob • Editions Rue du monde • Archives nationales • LAPI/Roger Viollet • Office de tourisme du Villeneuve • Archives départementales de Nancy • ONAC • Coll. particulière Simone VEIL, Coll. particulière Maurice QUENET, Coll. particulière Lucien RIBERT, Coll. particulière Jean-Louis MARZORATI, Coll. particulière familles des Justes et familles des sauvés • **Textes :** Office national des anciens combattants et victimes de guerre/département de la mémoire combattante • **Financement :** Ministère de la défense Secrétariat général pour l'administration/Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives • Office national des anciens combattants et victimes de guerre/Ceuvre nationale du Bleu et de France • Police nationale • Gendarmerie nationale • **Conception graphique :** Cb-graphic • **Impression :** Imprimerie du Barrois.



Mme Simone VEIL

Présidente d'honneur du Comité français pour Yad Vashem et de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah

La déportation des Juifs fut au sens propre une affaire d'État. En 1995, Jacques Chirac, alors Président de la République, l'a reconnu solennellement. Dans un discours qui restera dans les mémoires, il a rappelé que « la folie criminelle de l'occupant avait été secondée par des Français, par l'État français ».

C'est par la loi, les décrets et les ordonnances que fut mise en œuvre la politique antijuive des autorités de Vichy, les principes humanistes et républicains étaient foulés aux pieds. Des mesures d'exclusion et de ségrégation visant la population juive furent adoptées et appliquées avec rigueur, sous le contrôle du tristement célèbre Commissariat général aux questions juives. Suivirent la traque, les rafles, l'internement puis la déportation d'hommes, de femmes et d'enfants.

En France, 76 000 Juifs dont 11 400 enfants ont ainsi été déportés du seul fait d'être nés juifs. Avec la complicité des autorités françaises, ils furent envoyés vers les camps d'extermination. J'ai fait partie, avec ma famille, de ce terrible cortège. Pas un jour ne passe sans que je ne pense à ce qui s'est passé là-bas. Dans des conditions atroces, on nous enleva tout espoir et toute dignité. **Nous avions la mort pour seul horizon.** Seuls 2.500 d'entre nous sont revenus, les enfants furent assassinés dès leur arrivée à Auschwitz.

La majorité des Français ne pouvaient s'imaginer le terrible sort qui nous était réservé, la plupart des policiers et des gendarmes non plus. Ils savaient cependant à travers les ordres qui leur étaient donnés que rien de bon ne nous attendait. En effet, policiers et gendarmes étaient chargés de faire respecter les lois racistes. Même si, pour ma part, ma famille et moi avons été arrêtées par la Gestapo, les arrestations de Juifs étaient dans leur grande majorité, le fait de la police et de la gendarmerie françaises qui jouaient également un rôle important dans la surveillance des camps d'internement où adultes et enfants étaient entassés dans des conditions indignes.

Comme ailleurs, il se trouva parmi les agents de la force publique, comme parmi les employés des administrations, des personnes exécutant avec zèle les directives infâmes. Mais il y eut aussi des gens de bien qui souvent fermaient les yeux devant une évasion ou aidaient activement les Juifs malgré les risques encourus.

L'exposition « Désobéir pour sauver » rend à ces hommes de bien un hommage mérité, en présentant la multiplicité et la diversité de leurs actions courageuses : du non-respect des consignes au sauvetage organisé jusqu'à la résistance armée. Choisisant de désobéir, ils ont pris des risques considérables pour eux et pour leur famille. Certains d'entre eux sont morts en déportation parce qu'ils s'étaient dressés contre les autorités en place. Que leur mémoire soit ici honorée.

Sans les avertissements de policiers prévenant de l'imminence de la rafle du Vél' d'Hiv', des milliers d'autres Juifs auraient été arrêtés à Paris en juillet 1942. De même sans l'intervention de sept fonctionnaires du Service des étrangers du commissariat central de Nancy, plus de 350 Juifs auraient été capturés lors de la rafle prévue dans cette ville. Sans les faux papiers réalisés avec la complicité de policiers et de gendarmes, sans les renseignements fournis aux organisations clandestines, combien de Juifs seraient encore tombés dans les filets nazis ?

C'est grâce à ces policiers et gendarmes et aux milliers d'autres Justes qu'en France les trois quarts des Juifs ont eu la vie sauve. **Car, partout dans notre pays, il y eut des hommes et des femmes de cœur, qui ont aidé des Juifs.**

54 policiers et gendarmes français ont été officiellement reconnus « Justes parmi les Nations » par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem, recevant par là même la plus haute distinction civile de l'Etat d'Israël. De nombreux autres policiers et gendarmes anonymes ont également contribué à sauver des Juifs en désobéissant aux lois scélérates de Vichy. Leur modestie les a souvent conduits à ne pas révéler leurs actions courageuses après la guerre et les recherches pour les retrouver sont difficiles tant les circonstances de l'époque étaient chaotiques. Cependant, qu'ils aient ou non été reconnus officiellement, tous ces Justes ont été honorés lors de l'hommage national qui leur a été rendu le 18 janvier 2007. La mémoire de leurs actions est désormais gravée dans la pierre du Panthéon.

Au moment où la barbarie la plus absolue régnait dans les camps, **ces Justes ont non seulement sauvé des vies humaines, mais ils ont aussi incarné l'honneur de l'humanité** qui, grâce à eux, n'a pas totalement sombré à Auschwitz. En ayant eu le courage de suivre leur conscience plutôt que les ordres de leur hiérarchie, ils nous rappellent que l'Histoire est constituée d'une longue chaîne de responsabilités, individuelles et collectives, et que chacun de nous en est un maillon précieux qui fait que l'Histoire chavire ou au contraire avance. Les Justes policiers et gendarmes l'ont fait avancer, ils ont été en cela des lumières dans la nuit de la Shoah.

Simone Veil

Au 1^{er} septembre 2009, 54 policiers et gendarmes français en poste durant la guerre ont reçu le titre de « Justes parmi les Nations »

pour avoir sauvé des Juifs pendant la seconde guerre

mondiale. Dans la France occupée par l'Allemagne nazie, ces hommes ont, pour la première fois dans leur carrière, renoncé à l'obéissance que leur imposait leur fonction. Malgré les risques auxquels ils s'exposaient, mus par la seule voix de leur conscience et de leur humanité, ils ont refusé de « livrer » des Juifs à la Déportation, contrant les ordres donnés par les responsables du régime de Vichy.

Un tel choix était particulièrement difficile et courageux pour ces fonctionnaires et ces militaires. Policiers et gendarmes étaient devenus, à partir de l'automne 1940, les fers de lance de la politique collaborationniste.

Ils ont entre 19 et 51 ans au moment où le régime de Vichy se met en place en 1940. Originaires de toutes les régions de France, ils ont agi, seuls, avec leur famille ou avec leurs collègues. Ils sont en poste, pour un peu plus de la moitié d'entre eux, en zone dite « libre », zone où les moyens d'action sont à peine plus aisés qu'en zone occupée, tout au moins jusqu'en novembre 1942.

Cette exposition, au sujet inédit, souhaite rendre hommage à ces 54 policiers et gendarmes « Justes » et à leurs nombreux collègues restés à ce jour anonymes, en **mettant en lumière les valeurs humaines et citoyennes qui les ont animés**. Elle présente les histoires d'hommes et de femmes dont les chemins, à tout jamais liés, se sont croisés aux heures les plus sombres de notre Histoire.

La responsabilité de l'Etat français et le rôle des forces de l'ordre dans la répression antisémite puis la Déportation des Juifs de France y sont bien entendu rappelés. Toutefois cette évocation ne prétend, en aucun cas, dresser un panorama exhaustif de la France occupée, de la seconde guerre mondiale ni de la Shoah.

Née de l'initiative du Président de l'Association des Anciens Combattants de la Police Nationale (A.A.C.P.N.), Monsieur Alain MANGO, ce projet est le fruit d'un riche partenariat entre ministères –Défense/Intérieur – et associations (Yad Vashem France et Jérusalem). Cette exposition réalisée par le département de la mémoire combattante de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONACVG), conçue d'une manière didactique, s'adresse plus particulièrement aux jeunes citoyens en devenir.

Rappeler aux plus jeunes l'engagement et le courage de ces hommes et de ces femmes, honorer la mémoire des Justes et des personnes sauvées, ce n'est pas seulement leur apprendre des pages d'Histoire. C'est leur permettre de découvrir, par-delà les événements, l'humain et toute sa complexité.

Nous espérons que cette exposition, en suscitant l'intérêt des jeunes générations, puisse être un outil pédagogique éminemment vecteur de citoyenneté et une contribution au rapprochement des forces de l'ordre et de la Nation.

Les partenaires



La Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du Ministère de la Défense

Relevant du Secrétariat Général pour l'Administration (SGA), la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (DMPA) a trois grands domaines de compétence : l'immobilier et l'environnement, la politique culturelle, éducative et de mémoire, les archives et les bibliothèques... En particulier, la DMPA mène une politique active dans la transmission de la mémoire des conflits contemporains et de la Shoah.

Rattaché à la DMPA, le service historique de la défense a pour mission la conservation et la mise en valeur des archives de la Défense au travers des recherches historiques effectuées, l'organisation d'expositions et la mise à disposition de ces archives aux différents lecteurs selon des dispositions réglementaires.

www.defense.gouv.fr/sga/decouverte/organisation/direction_de_la_memoire_du_patrimoine_et_des_archives_dmpa



La Gendarmerie nationale

Force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois, destinée à assurer la sécurité et l'ordre publics, la gendarmerie nationale a dans ses missions essentielles la police judiciaire. En plus de sa contribution aux missions de renseignement, d'information des autorités publiques, de lutte contre le terrorisme, et de la protection des populations, elle participe à la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation.

Sans préjudice des attributions de l'autorité judiciaire pour l'exercice de ses missions judiciaires, ni de celles du ministre de la Défense pour l'exercice de ses missions militaires, la gendarmerie nationale est placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, depuis la loi du 3 août 2009. En son sein, la Délégation au patrimoine culturel, créée en 2005, a pour mission d'assurer la gestion, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel de la gendarmerie.

www.defense.gouv.fr/gendarmerie



La Police nationale

Force de sécurité intérieure, la police nationale a pour missions prioritaires, sur l'ensemble du territoire, la protection des personnes et des biens, l'exercice de la police judiciaire et la lutte contre le crime organisé, la détection et la prévention de toutes les atteintes à l'ordre public, aux institutions et aux intérêts fondamentaux de la Nation.

Placé auprès du directeur général de la police nationale, auquel il est directement rattaché, le service historique de la police nationale est chargé, notamment, d'animer et de coordonner les activités de recherche historique relatives à la police, d'organiser la conservation de son patrimoine et de promouvoir la connaissance de son histoire. Il soutient la politique de collecte et de mise à disposition des archives, publiques et privées, relatives à son domaine de compétence, ainsi que le recueil d'archives orales qui y ont trait.

www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/la_police_nationale



La Préfecture de Police

Institution deux fois centenaire, la Préfecture de Police exerce, à Paris et dans les trois départements de la petite couronne (92,93,94), les principales missions suivantes :

Garantir la sécurité des citoyens et des biens, délivrer les titres administratifs, gérer la circulation et renforcer la sécurité routière, faire face aux crises, encadrer le déroulement des grands événements, protéger l'environnement et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité, secourir les personnes et lutter contre l'incendie.

En son sein, le Service de la Mémoire et des Affaires Culturelles a pour mission de constituer, de conserver et de valoriser le patrimoine documentaire, muséal, technique, audiovisuel, mobilier et musical de l'institution.

Pour ce faire, il regroupe toutes les composantes patrimoniales et culturelles de la Préfecture de Police.

www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr/



L'Association des anciens combattants de la Police nationale

L'Association des Anciens Combattants de la Police Nationale a pour objectif principal de rassembler et de maintenir des liens de solidarité entre les anciens combattants et tout public, par des rencontres intergénérationnelles lors de la visite de lieux de mémoire. Elle organise des séances d'information auprès des policiers stagiaires, des écoliers et de la jeunesse issue de quartiers difficiles. Elle favorise le rapprochement entre la Police et les citoyens.



Yad Vashem Jérusalem

Yad Vashem, à Jérusalem, est le mémorial du souvenir des six millions de victimes juives de la Shoah et symbolise la confrontation permanente avec la rupture provoquée par cet événement. Centre mondial de documentation, d'éducation, de recherche et de commémoration, Yad Vashem est également chargé de rendre hommage aux non-Juifs qui ont risqué leur vie pour sauver des Juifs pendant la Shoah.

www.yadvashem.org/



Le Comité Français pour Yad Vashem

Le Comité Français pour Yad Vashem est une association fondée en 1989 et constituée presque exclusivement de bénévoles. Il s'est donné trois missions essentielles :

Faire reconnaître et honorer les Justes des Nations. Pour cela, le Comité instruit les dossiers qui lui sont soumis, dans la quasi-totalité des cas, par des personnes juives sauvées. Il les envoie ensuite à Yad Vashem à Jérusalem. Lorsque le titre est décerné, il organise les cérémonies au cours desquelles, en présence des autorités, médailles et diplômes sont remis, au nom du Peuple juif reconnaissant, par un représentant de l'Etat d'Israël ou par le délégué de Yad Vashem.

Collecter les noms des victimes de la Shoah, pour les faire figurer dans la salle des noms de l'Institut Yad Vashem de Jérusalem et sur la base de données consultable sur Internet afin qu'ils ne soient jamais oubliés.

Favoriser la transmission de l'histoire de la Shoah, notamment au travers d'expositions itinérantes réalisées par le musée de Yad Vashem et qui circulent à travers la France, ainsi que de l'organisation de stages de formation destinés en particulier aux enseignants.

www.yadvashem-france.org/



L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Créé dans la tourmente de la Première Guerre mondiale, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre est un établissement public, sous tutelle du ministère de la Défense, chargé de préserver les intérêts matériels et moraux de ses ressortissants. Pour ce faire, il possède dans chaque département un service administratif déconcentré chargé de décliner localement ses différentes missions. L'Office dont la devise est « Mémoire et Solidarité », œuvre, auprès des jeunes générations, pour la transmission de la mémoire des conflits contemporains et des valeurs qui ont guidé les anciens combattants au cours de ces conflits.

www.defense.gouv.fr/onac

LA RECONNAISSANCE DES JUSTES

Pendant que les Juifs d'Europe sont traqués pour être livrés à la machine de mort nazie, des hommes et des femmes cachent des enfants, hébergent des familles, leur procurent des faux papiers ou les aident à fuir.

Connus ou inconnus, de tous âges, de toutes origines, de toutes appartenances religieuses, politiques, de tous milieux sociaux, ils avaient pour seuls dénominateurs communs l'humanité et le courage. Les Justes honorés par Yad Vashem Jérusalem sont originaires de 44 pays.

Au 1^{er} janvier 2009, 22 765 Justes ont été recensés dans le monde, 2 991 en France dont 54 policiers et gendarmes.



Le Mémorial de Yad Vashem est édifié sur la colline du Souvenir à Jérusalem.



Intérieur du Musée.

YAD VASHEM JÉRUSALEM

Yad Vashem à Jérusalem, est le mémorial du souvenir des **six millions de victimes juives de la Shoah** et symbolise la confrontation permanente avec la rupture provoquée par cet événement.

Établi originellement en 1945, et officiellement par une loi de l'Etat en 1953, comme Institut Commémoratif de la Shoah pour le Peuple juif, Yad Vashem sauvegarde la mémoire du passé et transmet sa signification aux générations futures. Situé sur le Mont du Souvenir à Jérusalem, ce vaste complexe mémoriel inclut plusieurs musées, des expositions temporaires, des mémoriaux, un centre de recherche et d'éducation, une bibliothèque et des archives.

Depuis sa création, Yad Vashem Jérusalem rassemble les **noms** et les **témoignages** de victimes de la Shoah, ainsi qu'une **documentation** issue d'archives du monde entier, afin de centraliser toutes les sources existantes et de les préserver pour l'éternité.

Le Centre International de **recherches** sur la Shoah encourage et soutient les recherches menées sur le sujet par des chercheurs du monde entier. Yad Vashem a fait de l'**éducation** une priorité absolue. Chaque année, des centaines d'éducateurs venus de nombreux pays suivent les programmes des séminaires de formation de l'Ecole Internationale pour l'Étude de la Shoah de Yad Vashem. Cette école produit des outils pédagogiques en plusieurs langues et organise des programmes pour les étudiants et les publics spécifiques.



Le Hall des Noms.



Cérémonie dans la crypte de la mémoire.

LES JUSTES PARMIS LES NATIONS

Dans l'esprit de la tradition juive qui proclame : **"Quiconque sauve une vie, sauve l'univers tout entier"** (Talmud de Jérusalem, Tractat Sanhedrin), Yad Vashem rend hommage aux non-Juifs qui, au péril de leur vie, sauvèrent des Juifs pendant la seconde guerre mondiale.

Cette initiative sans précédent permet aux victimes, de rendre hommage aux rares personnes qui se tenaient à leurs côtés, au moment où tous les Juifs - hommes, femmes, enfants et bébés - étaient la cible d'une extermination systématique.

Le titre de Juste parmi les Nations est peu à peu devenu, aux yeux de tous, le symbole de la possibilité pour l'être humain de préserver ses valeurs morales au cœur même de la barbarie. Ce titre représente la plus haute distinction civile de l'État d'Israël.



Dans les premières années, un arbre est planté sur le Mont du Souvenir par le Juste et des membres de sa famille. Aujourd'hui, les noms des Justes sont gravés sur des murs situés dans le Jardin des Justes.

LE COMITÉ FRANÇAIS POUR YAD VASHEM ET LA RECONNAISSANCE DES 54 POLICIERS ET GENDARMES JUSTES

Le Comité Français pour Yad Vashem a instruit les dossiers des 54 policiers et gendarmes reconnus Justes à ce jour. Le premier dossier d'un policier, **Maurice MORLON**, a été instruit en 1971, les derniers en date, ceux du gendarme **Pierre ANDRÉ** et des policiers **Henri GILLOT** et **Alfred THIMMESCH**, en 2009. Ces dossiers ont été proposés, dans la quasi totalité des cas, par des personnes juives sauvées. Après instruction, ils ont été transmis à Yad Vashem Jérusalem.

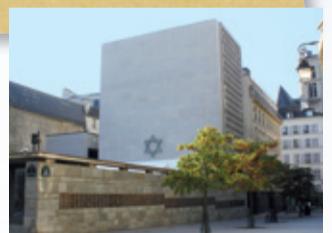
Une fois le titre décerné, ces Justes ou leurs ayants-droits, ont été conviés à une cérémonie, soit à Yad Vashem Jérusalem, soit dans leur lieu de résidence. A cette occasion, il leur a été remis au nom du Peuple juif reconnaissant, par un représentant de l'État d'Israël et par un délégué de Yad Vashem lui-même, une **médaille** et un **diplôme d'honneur**.

Ces deux insignes portent la maxime extraite du Talmud : **« Quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier ».**



En savoir plus

Allée des Justes à Paris, en bordure du Mémorial de la Shoah dans le quartier du Marais, un « mur des Justes », inauguré le 14 juin 2006, rend hommage aux Justes de France. Leurs noms sont gravés par ordre alphabétique et par année d'attribution du titre de Juste.



Le Mémorial de la Shoah à Paris (4^{ème}).

Beaucoup de sauveurs sont restés inconnus jusqu'à aujourd'hui. Du fait même de la nature clandestine de leurs actions, certains d'entre eux sont morts sans que personne ne révèle leur histoire. En l'honneur de ces héros, Yad Vashem a érigé une statue du sauveur inconnu, sur l'avenue des Justes parmi les Nations.



Les époux Mathieu plantent un caroubier dans l'allée des Justes, juin 1978.

POLICIERS, GENDARMES ET JUIFS AUX HEURES SOMBRES DU GOUVERNEMENT DE VICHY 1940-1941

En 1933, né des frustrations de la Première Guerre mondiale et d'une crise économique sans précédent, le parti national-socialiste d'Adolf HITLER prend le pouvoir en Allemagne. Il établit un régime fondé sur le racisme et la soumission aveugle au Führer.

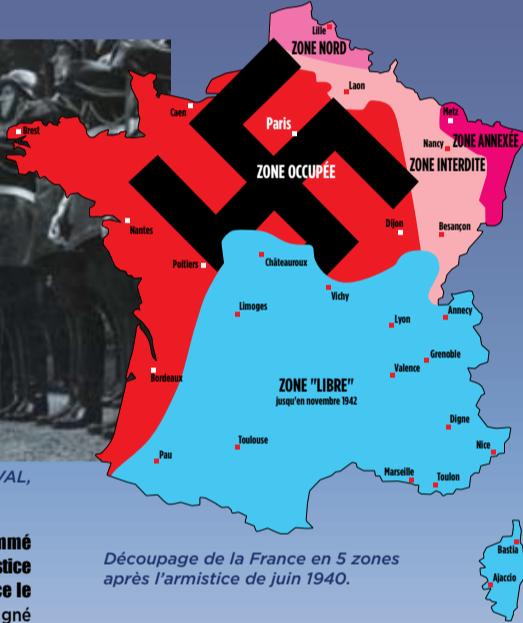
Les Juifs, boucs-émissaires du régime, sont la cible des persécutions nazies et d'une législation anti juive. En France, l'antisémitisme latent se déchaîne particulièrement lors de l'accession au pouvoir de Léon BLUM avec la victoire électorale du Front populaire en mai 1936.

Plus de 300 000 Juifs vivent en France ; ceux de souche française, installés en France depuis de nombreuses générations et ceux arrivés nouvellement pour fuir les pogroms d'Europe centrale et orientale et les persécutions nazies. Environ 130 000 Juifs habitent en région parisienne. Suite aux violations successives du traité de Versailles de 1919 et à l'attaque de la Pologne par l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne lui déclarent la guerre le 3 septembre 1939. La « Drôle de guerre » s'installe jusqu'à l'offensive allemande de mai 1940. La Bataille de France entraîne la débâcle : des millions de civils fuyant les combats sont jetés sur les routes. C'est l'« Exode ». Le gouvernement français quitte Paris pour Bordeaux. Le 14 juin, les troupes allemandes entrent dans Paris « ville ouverte ».



Le Maréchal PÉTAIN, accompagné par LAVAL, passe en revue sa garde personnelle.

Le maréchal PÉTAIN, nouvellement nommé Chef du gouvernement, fait signer l'armistice entre le IIIe Reich hitlérien et la France le 22 juin à Rethondes. Cet armistice - le seul signé entre l'Allemagne et un pays vaincu - va plonger l'administration française dans une situation inédite et délicate puisqu'il lui appartient de « faciliter par tous les moyens » les réglemations et « l'exercice des droits de la puissance occupante et leur exécution dans les régions françaises occupées » (art. 3). Le territoire français est divisé en cinq zones et PÉTAIN devient chef de l'État. La République, accusée d'avoir contribué au recul moral, cause de la défaite, est abolie. L'État français met en place un régime autoritaire et liberticide. Le « régime de Vichy » promet une « Révolution nationale » destinée au « redressement intellectuel et moral » du pays. Ceux qui sont désignés comme les responsables de la décadence de la France et de la défaite : les étrangers, les Juifs, les francs-maçons, les communistes sont mis au ban de la Nation et réprimés par des lois spécifiques.



Découpage de la France en 5 zones après l'armistice de juin 1940.

La principale préoccupation des hommes de Vichy durant toute l'Occupation, est de convaincre HITLER qu'il peut leur faire confiance pour « maintenir l'ordre » au profit de la « Grande Allemagne ». L'État français pense ainsi se réserver une place de choix aux côtés de l'Allemagne victorieuse. Police et gendarmerie françaises sont donc amenées à appliquer à la fois les ordonnances allemandes et les lois d'exception (notamment raciales) du gouvernement français. Mission inédite d'autant que dans cette tâche répressive, Vichy, pour montrer sa bonne volonté et affirmer sa souveraineté, va largement aller au-delà des désirs de l'occupant.

Les mesures d'exception et la législation anti juive, promulguées dès l'automne 1940, mènent au printemps et à l'été 1941, aux premières arrestations et rafles de Juifs, essentiellement étrangers. Ils sont conduits dans les camps français de transit ou d'internement, gardés par la gendarmerie.

Autoritaire et antidémocratique, soucieux de se doter d'une police moderne, nombreuse, fidèle et efficace, le gouvernement de Vichy procède à une réorganisation générale au printemps 1941 des services de police, à leur étatisation et à la création de polices spécialisées dans la traque des Juifs, francs-maçons et communistes. L'attaque allemande contre l'Union soviétique, le 22 juin 1941, amène les communistes à organiser des attentats contre l'occupant et les tenants du régime collaborationniste. Les actions menées contre des militaires allemands à partir du mois d'août entraînent de sanglantes représailles.



Premières mesures antisémites à Paris en 1941. Parc à jeux « réservé aux enfants, interdit aux Juifs ».



Affiche de propagande antisémite.



Affiche de l'exposition présentée en septembre 1941 au palais Berlitz à Paris.



Adolf HITLER recevant Pierre LAVAL dans son « wagon-salon » le 22 octobre 1940.

1940

12 juillet au 4 décembre : Six actes constitutionnels donnent les pleins pouvoirs au maréchal PÉTAIN.

17 juillet : Loi permettant au gouvernement de révoquer tout fonctionnaire qui ne donnerait pas satisfaction.

22 juillet : Commission pour la révision des naturalisations (des milliers d'étrangers, notamment Juifs d'Europe centrale arrivés en France dans les années 1920-1930 et naturalisés par la République, perdent la nationalité française).

24 août : Lois permettant l'arrestation des personnes réputées dangereuses pour la Défense nationale ou la sécurité publique.

27 août : Abolition du décret du 21 avril 1939 punissant les attaques, insultes, menaces et propos antisémites dans la presse. Amnistie pleine et entière des auteurs de tels délits.

Septembre : Premières révocations de magistrats, fonctionnaires, agents civils et militaires de l'État : 2 200 fonctionnaires de tous grades sont révoqués dont un certain nombre de policiers.

27 septembre : Première ordonnance allemande édictée en France déterminant l'appartenance à la religion juive et prescrivant le recensement obligatoire des Juifs par l'administration française en zone occupée. Les Juifs doivent se déclarer dans les commissariats à Paris, dans les préfectures en province.

3 octobre : Premier statut des Juifs promulgué en Conseil des ministres. Initiative du gouvernement de Vichy, il exclut les Juifs de la fonction publique, du mandat électif, de la magistrature et du corps enseignant.

4 octobre : Les préfets peuvent assigner à résidence les « étrangers de race juive » ou les interner dans des « camps spéciaux ».

7 octobre : Abolition du décret Crémieux du 24 octobre 1870 : les Juifs d'Algérie ne sont plus citoyens français.

13 octobre : Ordonnance allemande concernant l'obligation pour les Juifs de la zone occupée d'avoir une carte d'identité portant la mention « JUIF ».

24 octobre : Entrevue de Montoire entre Adolf HITLER et le maréchal PÉTAIN qui engage le régime de Vichy dans la Collaboration.

12 décembre : Avis allemand chargeant les préfets de nommer des gérants « aryens » pour les entreprises juives.

13 décembre : Éviction de Pierre LAVAL, vice-président du Conseil, remplacé par Pierre-Etienne FLANDIN puis par l'amiral DARLAN.



Affiche de recrutement pour la police nationale.



Affiche de recrutement pour la garde, anciennement garde républicaine mobile, 1941.

1941

24 février : L'amiral François DARLAN devient vice-président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

23 mars : Création du commissariat général aux questions juives (CGQJ) chargé de mettre en application la législation antisémite de Vichy, avec à sa tête Xavier VALLAT.

23 avril : Loi portant réorganisation générale des services de police en France. Étatisation des polices municipales et création d'un Secrétariat général pour la police au ministère de l'Intérieur et des intendants de police auprès des préfets.

14 mai : Première arrestation massive : 3 747 étrangers de la région parisienne sont convoqués aux fins de vérification de leur situation (arrestation appelée « rafle du billet vert ») et internés dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande (Loiret).

2 juin : Loi 2333 prescrivant le recensement obligatoire des Juifs résidant en zone non occupée. Loi 2332 du 2 juin 1941, remplaçant la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs et communément appelée « Deuxième statut des Juifs ». Ces derniers sont exclus des professions libérales, commerciales, artisanales et industrielles.

22 juillet : La spoliation des biens juifs en zone nord est étendue à l'ensemble du territoire national.

11 août : Pierre PUCHEU nommé ministre de l'Intérieur.

13 août : Interdiction pour les Juifs d'avoir un poste de radio TSF.

14 août : Les hauts fonctionnaires, magistrats et militaires doivent prêter serment au maréchal PÉTAIN.

21 août : Un aspirant de marine allemand est tué par Pierre GEORGES (le futur « colonel Fabien ») au métro Barbès à Paris. En représailles, le MBF (commandement militaire allemand en France) organise, avec l'aide des policiers parisiens et de gendarmes, la rafle, à Paris, de 4 230 Juifs. Ils sont internés à Drancy qui devient désormais un camp destiné aux Juifs.

Septembre : Le MBF met en place une politique des otages (décret KEITEL) : pour chaque Allemand tué, HITLER exige que 50 à 100 otages soient fusillés.

5 septembre : Exposition « Le Juif et la France » à Paris.

Octobre : Pierre PUCHEU met en place des polices supplétives spécialisées : le service de police anti communiste (SPAC), la police aux questions juives (PQJ), constitué, avec le service des sociétés secrètes (SSS) créé en avril 1941 un triptyque de polices spécialisées contre « l'anti France ».

12 décembre : Arrestations de Juifs en zone occupée. Les Juifs et les communistes constituent l'essentiel des otages fusillés en représailles des attentats commis contre des soldats allemands.

POLICIERS, GENDARMES ET JUIFS AUX HEURES SOMBRES DU GOUVERNEMENT DE VICHY 1942-1944



Le chef de la police allemande, HEYDRICH reçoit le secrétaire général pour la police de Vichy René BOUSQUET, le 6 mai 1942.

L'année 1942 est un tournant. Le sort des Juifs est scellé par la conférence de Wannsee du 20 janvier qui étend la « Solution finale de la question juive » - largement commencée en URSS et en Pologne depuis l'été 1941 - à toute l'Europe occupée. Elle organise administrativement, techniquement et économiquement l'extermination des Juifs d'Europe. Les Juifs français doivent porter l'étoile jaune en juin 1942 et subissent de plus en plus d'interdictions. Ils commencent à être déportés vers les camps de concentration et d'extermination. Le 27 mars 1942 part le 1^{er} convoi qui déporte à Auschwitz les Juifs arrêtés en août 1941. À partir de l'été 1942, la rafle dite du Vel' d'Hiv à Paris des 16 et 17 juillet et celles de la fin du mois d'août en zone non occupée vont marquer l'opinion. Elles sont accomplies uniquement par les autorités et forces de l'ordre françaises. Cette décision résulte des « accords OBERG-BOUSQUET », passés entre le gouvernement français et le chef des polices allemandes en France, le SS Karl OBERG. Les Allemands, dont les difficultés militaires s'accroissent, n'ont ni les moyens, ni les effectifs pour y procéder eux-mêmes. Avec le retour de Pierre LAVAL, le 18 avril 1942, comme chef du gouvernement et la nomination du préfet René BOUSQUET comme secrétaire général pour la police, le système répressif et les pouvoirs des préfets régionaux s'accroissent. La gendarmerie est réorganisée : elle est placée sous l'autorité directe du chef du gouvernement. La police judiciaire devient police de sûreté. Le 11 novembre 1942, il n'y a plus de zone « libre », la France est entièrement occupée. Les « durs » de Vichy encouragent délations et dénonciations.



René BOUSQUET rend visite aux groupes mobiles de réserve au camp de Virevialle (Corrèze), le 8 juillet 1942.

En 1943, la situation se durcit. Sur le plan militaire, le vent tourne en faveur des Alliés. Les autorités allemandes, doutant de plus en plus de l'efficacité des forces de l'ordre françaises pour combattre la Résistance, privilégient la milice française. DARNAND, son chef devient secrétaire général au maintien de l'ordre en janvier 1944, à la place de BOUSQUET, jugé « trop mou » et peu sûr.



Joseph Darnand durant la cérémonie de prestation de serment de la milice dans la cour des Invalides Paris, le 1^{er} juillet 1944.

À u printemps 1944, abandons de poste et désertions pour rejoindre les maquis apparaissent dans les rangs de la police et de la gendarmerie. Parallèlement, certains « ultras », notamment les plus compromis des intendants de police, des policiers des services répressifs, des gendarmes et des miliciens continuent à s'acharner sur les victimes du régime. De véritables opérations de guerre se multiplient contre les maquis. Les déportations continuent jusqu'aux derniers jours de l'occupation allemande : le dernier convoi n°79 part le 17 août du camp de Drancy, deux jours avant le début de l'insurrection parisienne. A la suite des débarquements alliés de Normandie le 6 juin et de Provence le 15 août, le territoire français est progressivement libéré par les armées alliées et l'appui de la Résistance. La fin du gouvernement de Vichy et de la Collaboration a sonné. Des instances sont mises en place par le gouvernement provisoire de la République française, dirigé par le général de GAULLE, pour juger les collaborateurs et épurer l'administration de ses cadres nommés par le régime de Vichy.



Un groupe de résistants de la préfecture de police devant sa prise de guerre : un drapeau nazi.

De janvier à mai 1945, le monde entier découvre l'horreur des camps. Le 8 mai 1945, l'Allemagne capitule. En France, le maréchal PÉTAIN est frappé d'indignité nationale et condamné à mort. Sa peine est commuée par le général de Gaulle en réclusion à perpétuité, le 23 juillet, par la haute cour de Justice.



Déportés derrière les barbelés lors de la libération du camp d'Auschwitz par l'Armée Rouge (Pologne), le 27 janvier 1945.

1942

2 janvier : Recensement des Juifs établis en France depuis 1936 en zone sud.

20 janvier : Conférence de Wannsee à Berlin sur l'extermination des Juifs : les hauts fonctionnaires nazis se mettent d'accord sur le principe de « la solution finale » pour plus de 11 millions de Juifs d'Europe. La police parisienne prête serment de fidélité au Maréchal au Palais de Chaillot.

7 février : Interdiction aux Juifs de sortir entre 20h et 6h.

19 février : Les préfets prêtent serment de fidélité au Maréchal à Vichy.

27 mars : Premier convoi de 1 112 Juifs (arrêtés en août et décembre 1941) vers Auschwitz au départ de Drancy et de Compiègne.

18 avril : Pierre LAVAL nommé chef du gouvernement, ministre de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de l'Information.

Mai : René BOUSQUET nommé secrétaire général pour la police, Amédée BUSSIÈRE, ancien directeur de la Sûreté nationale du Front populaire, nommé préfet de police.

5 mai : Karl OBERG nommé commandant supérieur des SS et des polices allemandes en France.

6 mai : Rencontre HEYDRICH-BOUSQUET : le chef de la police du III^e Reich indique qu'il disposera de trains pour déporter, en 1942, 5 000 Juifs internés, en zone occupée. En réponse, BOUSQUET lui propose, contre toute attente, de déporter les Juifs étrangers internés en zone libre. Louis DARQUIER (dit « de PELLEPOIX »), antisémite fanatique, succède à Xavier VALLAT au Commissariat général aux questions juives.

29 mai : 8^e ordonnance allemande imposant aux Juifs de zone occupée le port de l'étoile jaune à partir de l'âge de 6 ans, mesure appliquée dès le 7 juin 1942.

2 juin : Loi extériorisant la gendarmerie du ministère de la Guerre et la plaçant directement sous l'autorité de Pierre LAVAL, chef du gouvernement et ministre de l'Intérieur. Elle garde toutefois son statut militaire.

2 juillet : Rencontre OBERG-BOUSQUET, destinée à préparer les rafles des 16 et 17 juillet en région parisienne. En échange de l'ajournement des déportations de Juifs français, BOUSQUET propose de « faire arrêter les Juifs étrangers dans toute la France. LAVAL propose que les enfants juifs de moins de 16 ans - le plus souvent nés en France et donc français - soient déportés avec leurs parents.

8 juillet : 9^e ordonnance allemande. Spectacles, piscines, cinémas, théâtres, cafés, bibliothèques, jardins et téléphones publics sont interdits aux Juifs.

16-17 juillet : Rafle dite du Vel'd'Hiv : 13 512 Juifs sont arrêtés sur les 22 000 prévus par 1482 équipes « d'agents capteurs » policiers et gendarmes.

15 au 18 juillet : Rafles en province. Pour Bordeaux et sa région 172 Juifs arrêtés ou déjà internés au camp de Mérignac sont transférés à Drancy.

29 juillet : « Accords » OBERG - BOUSQUET précisant les modalités de la collaboration policière franco-allemande. Les Allemands s'engagent à accroître les moyens et l'armement des policiers français, à ne plus donner d'ordres directs aux forces de l'ordre françaises et à ne plus fusiller comme otages des gens arrêtés par la police française. En échange, celle-ci communique tous les renseignements utiles et apporte son appui à l'occupant dans la lutte contre les « ennemis communs ».

À partir du 6 août : Des milliers de Juifs étrangers internés dans les camps de la zone non occupée sont livrés aux Allemands par les autorités françaises. Ils formeront l'essentiel des convois du mois d'août avec les Juifs rafles à Paris et en zone occupée.

26-28 août : Première rafle de Juifs en zone dite libre, menées par la gendarmerie, la police, les GMR avec parfois l'assistance de l'armée, des douaniers. Sur les 10 000 Juifs arrêtés, seuls 270 reviendront en 1945. Échoués par les « sabotages » de la rafle parisienne des 16 et 17 juillet, CADO (directeur de la Sûreté en zone libre), BOUSQUET et LEGUAI, son représentant en zone occupée, entourent les préparatifs du plus grand secret et menacent les policiers qui feraient preuve de mauvaise volonté : « Vous n'hésitez pas [écrit BOUSQUET aux préfets, le 22 août] à signaler les fonctionnaires dont les inscriptions, la passivité ou la mauvaise volonté auraient compliqué votre tâche ».

8 novembre : Débarquement allié en Afrique du Nord.

11 novembre : Les Allemands occupent la zone libre. Occupation italienne de huit départements de la zone Sud.

11 décembre : Obligation d'apposer la mention « JUIF » sur toutes les pièces d'identité.

1943

22 au 27 janvier : Rafles à Marseille et destruction du vieux port.

30 janvier : Création de la « milice française » à partir du Service d'ordre légionnaire (SOL), dirigée par Joseph DARNAND.

16 février : Institution du Service du travail obligatoire (STO).

27 mai : Première réunion du Conseil national de la Résistance (CNR) sous la direction de Jean MOULIN.

9 septembre : Occupation allemande de l'ancienne zone italienne en France après la capitulation de l'Italie fasciste. Les Allemands s'y livrent à la chasse aux Juifs car les autorités françaises refusent leur participation.

30 décembre : Joseph DARNAND, qui remplace René BOUSQUET est nommé secrétaire général au maintien de l'ordre à la demande des Allemands.

1944

10 janvier : La milice française est étendue en zone nord (ex-zone occupée).

20 janvier : Création des « cours martiales » miliciennes par DARNAND. Elles se livrent à une Justice expéditive sans défenseur, sans appel, ne prononçant que l'acquiescement ou la peine de mort immédiatement exécutable. GMR ou gendarmes fournissent les pelotons d'exécution.

6 juin : Débarquement allié en Normandie. Départ aux maquis de policiers et brigades de gendarmerie.

13 juin : Joseph DARNAND devient secrétaire d'État à l'Intérieur.

9 août : Le gouvernement provisoire de la République française (GPRF) rétablit la République française et dénie toute légitimité au gouvernement de Vichy.

13 août : La gendarmerie d'Ile-de-France rallie ROL TANGUY, un des responsables de la Résistance en Ile-de-France.

15 août : Débarquement allié en Provence, grève de la police parisienne.

17 août : Départ du dernier convoi de déportés juifs du camp de Drancy.

19 août : Insurrection parisienne qui débute à la caserne de la Cité, siège de la préfecture de police.

19 au 25 août : Libération de Paris dans laquelle la police parisienne joue un rôle actif, stratégique et symbolique important.

Août-décembre : Libération de la quasi-totalité du territoire français.

20 août : Le maréchal PÉTAIN est transféré en Allemagne.

10 septembre : Abolition de la législation de « l'État de fait se proclamant État français ».

Septembre : Création de commissions consultatives d'épuration à la préfecture de police et au ministère de l'Intérieur.

18 novembre : Ordonnance créant la Haute Cour de Justice jugeant des faits de collaboration.

26 décembre : Ordonnance créant des chambres civiles chargées de juger des délits non prévus par le code pénal et de prononcer des peines d'indignité nationale.

LE CHOIX DE LA DÉSOBÉISSANCE

Dès Juillet 1940, l'instauration du régime de Vichy contraint les policiers et gendarmes français à obéir aux ordres du nouveau pouvoir et de l'occupant.

Si des policiers et gendarmes choisissent la voie radicale de la Collaboration, une partie d'entre eux glisse progressivement, dans

ce contexte, de l'obéissance à la prudence, du doute au sabotage. D'une résistance passive fondée sur l'inertie et le manque de zèle certains passent à la résistance active. Témoins et acteurs forcés de la répression, ils sont très conscients des risques mortels encourus pour eux-mêmes et leur famille.

« Je jure fidélité à la personne du Chef de l'État, promettant de lui obéir en tout ce qu'il commandera pour le Bien du Service et le succès des Armes de la France. »

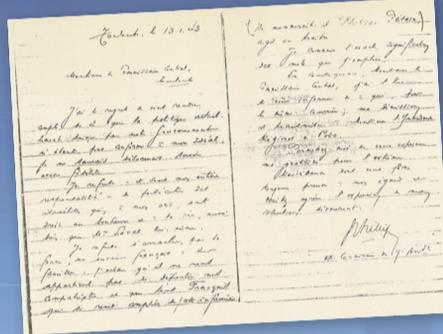
Serment de fidélité prêté par écrit par les gendarmes de 1941 à 1944.

« Je jure fidélité à la personne du Chef de l'État, promettant de lui obéir en tout ce qu'il commandera pour le Bien du Service et dans l'intérêt de la Patrie. Je m'engage à exercer mes fonctions selon les lois de l'honneur et de la probité. »

Serment de fidélité prêté par les commissaires de police à leur sortie d'école (décembre 1941).



Prestation de serment des agents de police, au palais de Chaillot, à Paris, janvier 1942.



Lettre de démission du commissaire Jean PHILIPPE du 13 janvier 1943.

« Je refuse - et sous mon entière responsabilité - de persécuter des israélites qui, à mon avis, ont droit au bonheur et à la vie aussi bien que M. LAVAL lui-même. »

Marcellin CAZALS participe aux combats du Mont Mouchet et de Chaudes-Aigues en Lozère. A Paris, Roger BELBOUCH participe à la grève de la police du 15 août 1944, André CAILLOU à l'insurrection de la préfecture de police, Théophile LARUE aux combats de la place Saint-Michel.



André CAILLOU, l'arme à la main, lors de la libération de Paris.

L'HONNEUR DES JUSTES

Les 54 policiers et gendarmes Justes ont fait le choix de la désobéissance et de la résistance. Ce fut le cas de beaucoup d'autres, restés malheureusement anonymes. Dès 1940, certains manifestent haut et fort leur opinion anti collaborationniste : Marcellin CAZALS refuse d'être affecté à la garde personnelle du maréchal PÉTAIN, Raymond PICHON demande sa mutation du centre d'internement d'opposants politiques de Sisteron. Certains vont même jusqu'à démissionner : Léon COGHE alors agent de police, refusant de faire partie de la police de Vichy, est détaché au service de la mairie de Roubaix. En 1941, Georges ROUQUET, obtient son dégageant des cadres de la garde républicaine.



Carte de FFI de Marcellin CAZALS.

Quant à l'engagement des 9 policiers ou gendarmes Justes alsaciens ou lorrains, il illustre bien le sentiment de rejet de la plupart de leurs compatriotes face à l'annexion par le Reich de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. Opposant politique, Urbain HAAG est arrêté quand il tente de franchir la frontière alsacienne en mars 1941. Il est interné au camp de Schirmeck pendant trois mois. Libéré, il rejoint Périgueux tout comme Aloïse STREBLER et Alfred THIMMESCH.

L'ENGAGEMENT RÉSISTANT

Certains d'entre eux entrent dès 1940 dans un mouvement ou un réseau de résistance...

En dehors des policiers Jules BAREY et Alfred THIMMESCH qui sont responsables d'un groupe de résistants policiers et de l'officier de gendarmerie Maurice BERGER qui rejoint l'Organisation de résistance de l'armée (ORA), les policiers et gendarmes Justes intègrent des mouvements ou réseaux « généralistes » tels, pour les plus connus : « Ceux de la Résistance » pour Théophile LARUE, « Combat » pour Maurice MORLON, « Franc Tireur » pour Paul GRUFFAT. D'autres Justes font partie de l'Armée secrète qui regroupe en 1942 les organisations militaires des principaux mouvements de la zone sud. Les autres font partie de réseaux tels que « Alliance » pour Pierre MOUCOT, les « Ardents » pour Abel ENJALBERT, « Brutus » pour Raymond PICHON... Fernand FARSSAC crée son propre réseau « Toutyva », actif du 1^{er} janvier 1943 au 31 août 1944.

Quelques uns sont les agents de renseignement de services étrangers : « War Office » pour Léon COGHE, « Jean-Marie BUCKMASTER » pour Camille MATHIEU.

En 1944, la plupart feront partie des FFI, regroupement final des différents mouvements, et participeront aux combats de la Libération dans leur région.



Léon COGHE avec un groupe de résistants lors de la libération de Roubaix en septembre 1944.

DÉSOBÉIR ENSEMBLE

D'autres Justes ne s'engagent dans aucun groupe de résistance mais réprouvent tout autant la politique de l'occupant. Ils profitent de leur position de policier ou de gendarme pour sauver des hommes, des femmes et des enfants du sort barbare qui leur est réservé.

Certains d'entre eux agissent en couple ou en famille pour accueillir notamment les personnes sauvées. Ils font également appel à des amis ou des collègues pour trouver d'autres cachettes ou logements.

Ils trouvent également de précieux appuis au sein des préfectures et des mairies. Sans eux, leur travail de sauvetage n'aboutirait pas.

Beau symbole, certains de ces Justes combattent dans la Résistance aux côtés des Juifs qu'ils ont sauvés : le policier Jean-Marie COUROUTAT entre dans le réseau de résistance « Gallia » de son ami Jean ALEXANDRE, Gilles FEDI, démis de ses fonctions, s'enrôle dans un réseau avec M. FELDMAN qu'il cache avec sa famille.

En savoir plus

La clandestinité juive commence en 1940, quelques semaines après l'Occupation. La résistance juive en France se met en place à la fin de l'année 1942 après le choc de la rale du Vel'd'Hiv des 16 et 17 juillet 1942 et avec la prise de conscience de certains Juifs des objectifs de la politique allemande concernant les leurs.

Elle prend alors deux formes : une résistance de sauvetage pour secourir les internés dans les camps français, favoriser les filières d'évasion, la confection de faux papiers (réseaux clandestins des Éclaireurs israélites de France, l'Oeuvre de secours aux enfants -OSE) et une résistance armée avec l'Armée juive (devenue Organisation juive de combat -OJC) qui prend le maquis dans la Montagne noire près de Castres. L'OJC participe aux combats de la Libération et sera intégrée aux FFI. Par ailleurs, beaucoup de Juifs intègrent en masse la Résistance intérieure française.

« La désobéissance peut aussi être une vertu, surtout quand elle place le respect de l'autre, de son intégrité, de sa prétendue différence, au-dessus de l'autorité aveugle » (...) « Au péril de sa vie, Urbain HAAG a fait passer l'empathie avant la discipline, le cœur avant l'obéissance ».

Olivier SCHWAB, petit fils d'Henri SCHWAB sauvé de la déportation par Urbain HAAG.

FALSIFIER

Les premier et deuxième « statuts des Juifs » édictés en 1940 et 1941 prescrivent en France le recensement systématique des Juifs, en zone occupée puis en zone libre, par l'administration française.

Ce sont les fonctionnaires français qui sont chargés du fichage et du recensement de la population juive. Minutieusement identifiés et fichés, les Juifs de la zone occupée sont aussi « marqués », à partir de juin

1942, avec le port obligatoire de l'étoile jaune imposé par les nazis. Le personnel des commissariats gère la distribution de ces étoiles et appose le tampon « JUIF » de couleur rouge sur les cartes d'identité.

La mise en œuvre de la législation antisémite du régime de Vichy s'accompagne de la création en mars 1941, du Commissariat général aux questions juives (CGQJ) et de celle en octobre, d'une Police aux questions juives (PQJ). Ces policiers traquent tous les Juifs qui ne se conforment pas à la législation. Dès 1941, des fichiers constitués à partir des recensements deviennent un outil essentiel pour les rafles.

Cependant, dans les commissariats, dans les gendarmeries, les préfectures et les mairies, il est des hommes et des femmes qui n'acceptent pas cette législation inique et n'appliquent pas les directives prenant ainsi des risques importants.

Ils rusent, falsifient des documents officiels, fournissent des papiers sans le tampon « JUIF », fabriquent des faux papiers. Certains biaisent pour éviter d'inscrire des Juifs sur le fichier central.



Vraies cartes d'identité de Monsieur et Madame SPIEGEL, portant la mention « JUIVE » et fausse carte d'identité de Monsieur SPIEGEL devenu Monsieur LECOUTRE, établie par Pierre ANDRÉ.

Contrôles d'identité à Paris.

... À LA CONTREFAÇON

Grâce aux tampons officiels soustraits dans son commissariat, **Charles BOUY** fabrique chez lui de faux papiers d'identité pour des réfugiés juifs ou des parachutistes alliés. Il cache son matériel dans des clapiers à lapins. Avec ses collègues du Service des étrangers à Nancy, il remet en personne les documents aux destinataires. Malgré l'exclusion des Juifs des professions libérales, prescrite par le gouvernement de Vichy en juin 1941, Raymond CALAMARO, dentiste à Cherbourg, continue d'exercer son activité grâce à la fausse carte d'identité réalisée par le policier **Maxime LELUAN**. A Marmande, l'inspecteur de police **Maurice MORLON** dérobe au commissariat les précieux tampons officiels portant la mention « Sûreté nationale » et les apporte à Michel BLUM, un médecin juif qui fabrique de faux papiers. A Antibes, **Jules BAREY** établit, avec l'aide de son ami Raymond MASCARELLO, fonctionnaire à la mairie (nommé Juste en 2003), de nombreux papiers d'identité notamment pour la famille HIRSFELD.



Le service des étrangers du commissariat de Nancy fournit ces faux papiers à Aaron KOHN qui devient Arsène Paul KÖN.

En savoir plus



Il existe dès le Moyen Âge des signes distinctifs pour marquer les Juifs : « la rouelle », un rond jaune porté sur la poitrine et « le Judenhut », chapeau pointu en forme de cône. L'Église catholique médiévale souhaite ainsi distinguer les Juifs des Chrétiens afin d'éviter toutes unions mixtes. C'est au XX^e siècle que ces marques d'infamie réapparaissent, tout d'abord en Pologne où les Juifs sont obligés dès 1939 de porter un brassard avec l'étoile de David : symbole du Judaïsme. En France, l'ordonnance allemande du 29 mai 1942 stipule « il est interdit aux Juifs, dès l'âge de six ans révolus, de paraître en public sans porter l'étoile juive. L'étoile juive est une étoile à six pointes ayant la dimension de la paume d'une main et les contours noirs. Elle est en tissu jaune et porte, en caractères noirs, l'inscription « Juif ». Elle devra être portée bien visiblement sur le côté gauche de la poitrine, solidement cousue sur le vêtement ».

à une secrétaire de mairie, de faux papiers pour les familles CERF, LEVY et NATHAN. **Yves DURANDY**, policier à Nice, fournit de fausses cartes d'identité à la famille NEKHOM que des parents hébergent dans l'arrière pays niçois. Le gendarme **Louis BRISOLIER** maquille une ancienne carte d'identité de son épouse pour en faire bénéficier Sarah KLAINER qu'ils hébergent. Munie de ces papiers, Sarah peut ainsi vivre libre sous son nom d'emprunt jusqu'à la fin de la guerre.

DE LA FALSIFICATION...

En novembre 1942, réfugiée de Paris, Agathe SINGER se présente au commissariat du Puy-en-Velay pour faire recenser sa famille. Mais le sous-brigadier de police qui l'accueille, **Marcel FACHAUX**, lui dit « Madame, vous n'êtes pas juive, rentrez chez vous, j'irai vous voir plus tard ». Il ne l'enregistre pas et lui apporte le soir de fausses pièces d'identité et des tickets de rationnement.

D'autres n'hésitent pas à falsifier des documents officiels. Au Service des étrangers à Montauban, **André MARTY**, retire le nom de la famille ARDITTI du fichier de la police où leur qualité de Juif est mentionnée. En 1943 à Valence (Drôme), l'inspecteur de police, **René TARDIEU**, prend sous son aile la famille BRESLER et lui fournit de faux papiers ainsi que des cartes d'alimentation. Il falsifie ensuite les registres municipaux en les inscrivant sous de faux noms.

Julien AZARIO sauve la famille BOCCARA, en lui fournissant des cartes d'identité sans la mention « Juif ». Dans son commissariat du quartier Bel-Air à Paris, **Roger BELBECH** délivre des faux papiers aux familles juives. A Rebaix (Seine-et-Marne), le commandant de la brigade de gendarmerie, **Léopold GAILLARD**, assure protection et subsistance aux familles NARWA et DAJEZ, réfugiées après la terrible rafle du Vel' d'Hiv. A l'occasion de visites nocturnes à vélo, il leur procure faux papiers et cartes alimentaires. Gendarme à Solignac (Haute-Vienne), **Honoré HAESSLER** fournit de faux papiers à un certain nombre de familles juives, avec l'aide de l'abbé BENGEL (nommé Juste en 2002) et de la résistance locale. Commissaire à Nérac, **Raymond PICHON** obtient, grâce

« Nous ne pouvions supporter de voir les Juifs enregistrés comme du bétail ».

Propos de **Pierre MARIE**, à l'occasion de la remise de son titre de Juste, en 1982.

PRÉVENIR

Les forces de l'ordre sont chargées d'accomplir, dans le cadre de la répression raciale, les plus basses besognes dont l'organisation des arrestations et des rafles de Juifs partout en France.

A Paris, les rafles de Juifs sont orchestrées dès 1941 par la préfecture de police, avec le soutien de la gendarmerie. Quelques uns, zélés, n'hésitent pas, pour obtenir le résultat exigé par leur hiérarchie et par l'occupant, à pourchasser et traquer les

personnes qui ont échappé aux différentes rafles. La tristement célèbre rafle du Vélodrome d'Hiver des 16 et 17 juillet 1942 est soigneusement préparée par les autorités allemandes et les responsables de la préfecture de police. La police parisienne procède aux interpellations. De celui qui exécute l'ordre sans état d'âme, en passant par celui qui se veut rassurant et réconfortant, à celui qui favorise la fuite, la palette des réactions des fonctionnaires est très variable, face à l'exécution des consignes données.

En zone occupée comme en zone libre, parmi les policiers et gendarmes chargés d'appréhender les Juifs, certains prennent le risque de prévenir ou de faire prévenir les familles menacées.

Ces hommes vont tout mettre en œuvre pour alerter les Juifs, amis ou inconnus.



Rafle à Paris.

PRÉVENIR LES PROCHES

En 1942, jeune commissaire stagiaire à Montpellier, **Jean-Marie COURONAT** prévient son ami Jean ALEXANDRE d'une rafle imminente. A Bordeaux, **Robert LACOSTE** informe ses amis les NAXARRA, les GUERSTEIN et les HERRERA qu'ils figurent sur la liste des personnes que la police est chargée d'appréhender le 10 janvier 1944. Dans la nuit, **Paul GRUFFAT** sillonne à vélo les rues de Thonon-les-Bains afin d'avertir Maurice GELBER et la famille GAMBACHE pour faciliter leur fuite.

A Paris, la veille de la rafle du Vel' d'Hiv, des policiers comme **Théophile LARVE**, **Victor MARCHAND**, **Charles DEMOULIN** et beaucoup d'autres restés anonymes, avertissent tous ceux qu'ils connaissent de l'imminence du danger.

Plus tard, **André CAILLOU** fait partie des équipes d'arrestation chargées des rafles. S'assurant de la complicité du gardien de la paix qui l'accompagne, il sauve notamment la famille RABINOVITCH en janvier 1944. Venu les appréhender, il leur laisse le temps de fuir et appose les scellés sur l'appartement.

Mis au courant des activités de leur proche, les familles, épouses et enfants, se mobilisent et prennent le relais parfois en avertissant les Juifs pourchassés. C'est avec l'aide de son fils Jacques, que le commissaire de police **Georges VIGOREUX** prévient les personnes visées par les rafles organisées dans les Hautes-Pyrénées. De même, **Simone DEMOULIN** dont le mari est policier, informe Catherine SZTERN de la rafle prévue le 16 juillet à Paris.



Juifs raflés emportant leurs paquetages sur les quais du port de Marseille.

ALERTER LA COMMUNAUTÉ

Certains contribuent à faire échouer des rafles en sauvant des Juifs en nombre.

Au Malzieu (Lozère), le commandant de la brigade de gendarmerie, **Marcellin CAZALS** reçoit l'ordre d'arrêter une trentaine d'hommes juifs résidant sur la commune. Il s'arrange pour les faire prévenir un à un. Avisés d'une rafle concernant les Juifs de Chauvigny (Vienne), le commandant de la gendarmerie de Montmorillon, **Alphée BONNAUD** et le chef de brigade de Pleumartin, **Camille THIBAUT**, aident le maire de la commune à prévenir la trentaine de familles juives réfugiées. En 1941, l'adjudant **Fernand FARSSAC** se lie d'amitié avec des membres du Chantier rural des Éclaireurs israélites de France, logés dans le château des Ormes à Lautrec (Tarn). Il installe, avec l'aide de sa brigade, une ligne téléphonique secrète qui relie la gendarmerie au poste de garde du château. Grâce à cet ingénieux système, il évite près de 80 arrestations planifiées par les Allemands. Grâce à la complicité de son supérieur, Henri WEISBECKER, le policier **Abel ENJALBERT** avertit un à un les 150 Juifs menacés par la police allemande et la milice en 1944. La rafle programmée à Aurillac (Cantal) tourne ainsi au fiasco.



Soldats allemands et gendarme français procédant aux arrestations durant la rafle de Marseille du 22 au 27 janvier 1943.

A Nancy, les autorités allemandes ordonnent l'arrestation par la police française de plus de 380 Juifs nancéiens. Informés de la rafle prévue le 19 juillet 1942, les policiers « Justes » du Service des étrangers, dirigé par **Edouard VIGNERON**, **Pierre MARIE**, **Charles BOUY**, **François PINOT** et **Charles THOURON** se mobilisent et, dès le 18 juillet, parcourent les rues de la ville afin de prévenir maison par maison toutes les personnes inscrites sur leurs listes. Ils s'arrangent également pour que les personnes absentes de Nancy lors de la rafle ne soient pas interpellées à leur retour en les interceptant à la gare. **Edouard VIGNERON**, reste seul au bureau pour couvrir l'absence de ses subordonnés et ne pas éveiller les soupçons de ses supérieurs. Plus de 350 Juifs sont sauvés ce jour-là. Le lendemain matin quand les policiers viennent frapper aux portes, la plupart des logements sont vides. La rafle de Nancy est un échec cuisant pour les Allemands.

Au moment des arrestations et des rafles, le policier **Yves DURANDY** va même jusqu'à rédiger des procès verbaux de violation de domicile à chaque descente de la police allemande chez des Juifs, dans l'hypothétique espoir d'un dédommagement après guerre.



Les autobus réquisitionnés pour transporter les Juifs raflés stationnent devant l'entrée du Vel d'Hiv, le 16 juillet 1942.

En savoir plus

La rafle du Vélodrome d'Hiver a lieu les 16 et 17 juillet 1942. C'est la plus grande arrestation massive de Juifs en France. 13152 Juifs étrangers et français dont 4115 enfants de moins de 16 ans, sont arrêtés. 50 autobus sont réquisitionnés pour le transport des Juifs, au camp de Drancy pour les adultes célibataires ou les couples sans enfant et au Vélodrome d'Hiver pour les familles (essentiellement des femmes et des enfants, car, prévenus, beaucoup d'hommes se sont cachés). Munies de listes de recensement, les 1482 équipes d'arrestation sont constituées de gardiens de la paix renforcés parfois d'inspecteurs en civil de la police judiciaire et des renseignements généraux. A 4 heures, ce matin du 16 juillet 1942, ces équipes frappent aux portes des milliers de Juifs résidant à Paris et en banlieue. Ils ont ordre de les arrêter « avec le plus de rapidité possible, sans parole inutile et sans commentaire ».

« Nous savions que ces arrestations étaient pour eux le commencement de la fin. Il ne fallait plus avoir de sentiment français, ne plus être Lorrains, pour réagir autrement que nous l'avons fait ».

Propos de **Pierre Marie** à l'occasion de la remise de son titre de Juste en juillet 1982.

ACCUEILLIR

Pour abriter les Juifs à leur arrivée en zone libre, pour les soustraire aux rafles, pour les camoufler après l'évasion d'un camp ou pour les cacher en attendant de passer une frontière, des policiers et gendarmes procurent des cachettes ou des logements.

Malgré les risques de dénonciation, ils vont jusqu'à les accueillir à leur propre domicile.

Grâce à l'accueil simple et convivial des policiers et gendarmes Justes, les réfugiés retrouvent, au moins pour un temps, un peu de chaleur humaine et un climat de confiance fraternel.

En savoir plus

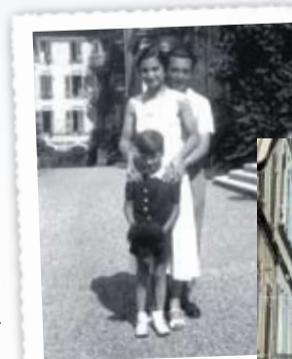
Les Centres d'accueil sont imaginés en 1940 par l'abbé GLASBERG pour héberger dans de meilleures conditions les internés des camps d'internement de Vichy. A partir de novembre 1941, 5 camps sont installés en zone libre. Chaque camp héberge jusqu'à une centaine de personnes de toutes origines, confessions et âges qui effectuent, pour la plupart, des travaux agricoles. Ils sont gérés par un économe français et par un comité de direction composé d'hébergés. Fin 1942, avec l'invasion de la zone libre par les Allemands, les centres sont les cibles des rafles anti juives allemandes. L'abbé GLASBERG, qui incite les hébergés à rallier la Résistance leur procurant faux papiers, cachettes et passeurs pour gagner la Suisse, doit lui même entrer en clandestinité. En 2003, il sera nommé Juste parmi les Nations avec son frère, Vila, directeur du centre de Cazaubon dans le Gers, décédé en Déportation.

A la suite de cette même rafle, ce sont parfois des amis de la famille que l'on dissimule quelques jours avant qu'ils ne rejoignent la zone libre : comme Cécile BULWA, 14 ans, amie de la fille de Victor MARCHAND et sa mère Chinola, juive polonaise qui partagent le petit appartement familial du 11^{ème} arrondissement. Isaac et Sora TAKLENDER, Juifs polonais, rejoignent l'appartement à Courbevoie de Roger et Daisy LANIER où ils vivront jusqu'à la Libération. Parfois le logement du Juste est trop exigu : le fils aîné d'Henri et Marie-Thérèse SERENNES est ainsi envoyé chez ses grands-parents pour laisser de la place au docteur Gabriel FRIED dans leur modeste deux-pièces du 13^{ème} arrondissement. A Marseille, Marie FEDI rejoint la campagne avec ses enfants. Gilles FEDI, démis de ses fonctions et donc sans revenu, partage son domicile avec les époux FELDMAN et leurs deux enfants pendant près de deux ans. Jean-Marie COUROUTAT héberge pendant plusieurs semaines son ami Jean ALEXANDRE, dans la chambre qu'il loue à Lyon, dormant alternativement dans le lit et par terre avant de trouver une mansarde sous les combles de l'immeuble.

Pour des raisons d'exiguïté mais aussi de sécurité, certains Justes ne peuvent accueillir que les enfants de ces familles : les jeunes enfants GAMBACHE, dont la famille a été dispersée, sont recueillis à Thonon-Les-Bains pendant plusieurs mois par Paul et Geneviève GRUFFAT. Ils rejoignent leurs parents dans le Cantal jusqu'à la Libération. Diana DUDEL CZYK, jeune fille enfuie de Paris avec ses parents depuis la rafle du Vel d'Hiv, trouve refuge à Gaillac chez Paul-Raymond et Marie-Louise RIGAUD.

La plupart des personnes hébergées ne doivent jamais se montrer. La famille FRIEDMANN est cachée pendant 5 mois par les ROUQUET au deuxième étage de la tour de la Porte de Paris à Villeneuve-sur-Lot. Craignant d'être aperçus, ils vivent dans le noir, la plupart du temps couchés sur des matelas. Dans l'impossibilité de sortir, ils sont ravitaillés par Eva et sa fille Ginette.

Plus rares, certains vivent avec leurs protégés sous une autre identité, le docteur Gabriel FRIED est présenté ainsi comme un ami médecin d'Henri SERENNES, Yvan RUEFF devient le « cousin éloigné » de ses amis, les FELTEN, qui l'hébergent pendant 7 mois.



Le couple FRIEDMANN et leur enfant Jacques en 1937. Ils seront cachés par les ROUQUET...

... au 2^{ème} étage de la Tour de la Porte de Paris à Villeneuve-sur-Lot.



Mme MOLTEK et ses filles Régine et Suzanne en 1942. Cette dernière et sa mère sont hébergées par Marcellin CAZALS.

Cet hébergement peut être de quelques heures mais dure souvent des mois, des années ou toute la durée de l'Occupation. Léon COGNE cache, dans treize endroits différents, la famille WINISCHKI, réfugiés juifs allemands, de mai 1940 jusqu'à la Libération, dans la région de Roubaix. Le maréchal des logis-chef, Marcellin CAZALS héberge secrètement, durant trois semaines, Madame MOLTEK et sa fille Suzanne dans son logement de fonction à la gendarmerie du Malzieu (Lozère), l'aînée Régine ayant été arrêtée et déportée en janvier 1944.

Joseph DARNAND, chef de la milice, tient, en février 1944, un conseil de guerre dans une pharmacie de Villeneuve-sur-Lot contiguë au logement où les ROUQUET cachent les FRIEDMANN.

A la campagne, grâce à la complicité d'amis, des gendarmes dissimulent et ravitaillent des réfugiés dans des fermes ou granges isolées : dans l'Yonne, Pierre ANDRÉ dissimule la famille SPIEGEL dans une ferme « le petit étang neuf » à Champignelles. Dans les Alpes-Maritimes, Fernand FLORENS trouve deux cachettes successives à la famille BRUTER dans une grange à « la Rougelle » puis dans une autre grange en haute montagne à « Las Donnas ».



La grange de la Rougelle où...



Maurice QUENET/KOHN et sa mère accueillis par le policier Charles BOUY.

Certains Justes font héberger leurs protégés chez leurs parents : la famille NEKHOM est accueillie par les parents d'Yves DURANDY à Sausses, en Provence, pendant presque un an. La petite maison de Blanche MATHIEU, la mère du garde mobile, abrite pendant trois ans les époux FUKS. Angèle HAHN et son bébé trouvent refuge dans une ferme du Gers, chez la mère du policier Maurice COUAIROU. Des policiers et gendarmes accueillent des réfugiés à leur propre domicile. Les épouses sont la plupart du temps complices voire parfois les initiatrices de cet accueil désintéressé. Ce n'est plus l'engagement et le secret d'un seul homme mais de toute une famille et parfois du voisinage, du village.



Les LANIER et les TAKLENDER.



Dans leur appartement de la rue du sabot dans le 6^{ème} arrondissement à Paris, le couple LARUE héberge de nombreux voisins juifs.

A Paris, à la veille de la rafle du Vel d'Hiv, le 16 juillet 1942, des policiers recueillent des Juifs, souvent des voisins. Dans le 20^{ème} arrondissement, la jeune Catherine SZTERN est hébergée par ses voisins Charles et Simone DEMOULIN. La voisine et amie du couple GIBAUD, Perla HORONCZYK et sa fille, Francine, sont accueillies par la belle-mère de l'inspecteur de police à Courlon (Yonne) avant d'être confiées à deux autres familles : les SARRO et les BARTHELEMY. Dans le 6^{ème} arrondissement, Théophile et Madeleine LARUE et leurs deux enfants, protégés de nombreux voisins juifs notamment Léon OSMAN de mai 1941 à juillet 1942.



...la famille BRUTER est cachée par les FLORENS.

« Quelles étaient les motivations de Georges et Eva ROUQUET ? Sans aucun doute l'Amour de la France et de la République. Le refus de Georges de servir Vichy témoigne clairement de ses sentiments (...). De même Ginette et Jean agissant en patriotes en homme et femme de devoir (...). Les risques étaient évidemment gigantesques. Ils risquaient tout simplement leur vie ».

Jacques FREMONTIER (ex FRIEDMANN) à propos de la famille de Georges ROUQUET.

SAUVER DES CAMPS

La loi du 4 octobre 1940 donne aux préfets le pouvoir d'assigner à résidence les « étrangers de race juive » et de les interner dans des camps.

de Pierre LAVAL au gouvernement, transformant les camps en antichambres de la mort pour plus de 76 000 Juifs. Le réseau des camps d'internement, plus important dans le Sud de la France s'élargit au Nord, dès le printemps 1941 avec les premières rafles parisiennes. Le plus important d'entre eux est le camp de Drancy où 70 000 personnes sont « passées » entre 1941 et 1944. Les gendarmes mais aussi des douaniers, des policiers, sont chargés de la surveillance des camps d'internement. Les gendarmes assurent le transfert des internés et doivent escorter les convois de déportation jusqu'à la frontière. Certains se montrent intraitables quand il s'agit d'évasion ou de séparer les familles ; ils font preuve de brutalité et de cupidité à l'encontre des Juifs internés, en alimentant un marché noir à l'intérieur même des camps.

Dans le même temps, des gendarmes et des policiers sont choqués par les rafles et le déferlement de violence qui les accompagne.

Les dramatiques conditions d'internement conduisent certains de ces hommes à se montrer plus humains avec les persécutés. Dans les commissariats ou les brigades, certains provoquent délibérément la fuite de personnes interpellées. Dans les camps, quelques uns apportent leur aide aux internés et tentent de soulager leur quotidien en fournissant provisions et colis.



Camp de Drancy. Sous la vigilance d'un gendarme, les internés sont rassemblés dans la cour centrale avec leurs bagages.



Arrivée des enfants internés au camp de Drancy, à la gare du Bourget-Drancy (estampe de Georges HORAN, 1945).

ÉVITER L'INTERNEMENT

C'est grâce au policier **Roger BELBOECH** que Madame HERMOZA-MEZAN échappe au camp de Drancy. Conduite au poste de police pour ne pas avoir porté l'étoile jaune, il la libère immédiatement lui évitant ainsi d'être livrée aux Allemands.

Apprenant l'arrestation en novembre 1941 de son ancienne voisine, Madame TOBJASZ, à qui il avait conseillé de partir en zone libre, **Théophile LARUE** se précipite à la préfecture de police où elle est détenue. Devant le responsable, il soutient avec beaucoup de sang-froid, qu'elle est catholique et marraine de sa fille. Grâce à son intervention audacieuse et risquée, elle est libérée.



L'entrée du camp d'internement du Vernet d'Ariège.

« Ce Monsieur au grand cœur, qui ne nous était rien, s'est dévoué pour nous ainsi que sa femme, comme les meilleurs et les plus sincères amis qu'ils sont restés ; avec un désintéressement total et un mépris du danger, jusqu'à courir les plus grands risques pour eux et les leurs ».

Mme HERZBERG en 1975 à propos de **Camille MATHIEU** et son épouse Denise.

« Des gendarmes ont participé aux rafles et à la garde des camps, le maréchal des logis-chef Florens est un héros ordinaire en contradiction avec son époque. Il a réagi en patriote. [...] Aujourd'hui, il nous permet de porter l'uniforme avec fierté ».

Discours du colonel **André PETILLOT**, commandant du groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes lors de la cérémonie de baptême de la caserne de Saint-Etienne-de-Tinée (Alpes-maritimes), le 6 mai 2009.



Principaux camps d'internement des Juifs en août 1942.

En savoir plus

Situé dans le département de la Seine (aujourd'hui en Seine-Saint-Denis), au sein de la cité de la Muette, le camp d'internement de Drancy est le principal lieu de départ de la France vers les camps d'extermination nazis de mars 1942 à août 1944. Barbelés et miradors entourent le camp en forme de « fer à cheval » qui regroupe les Juifs rafles à Paris puis en zone libre. Placé sous l'autorité de la préfecture de police et géré par la préfecture de la Seine jusqu'à l'été 1943, il est administré par un commissaire de police jusqu'à l'arrivée de l'équipe du SS autrichien Alois BRUNNER, assisté de détenus juifs. Sa surveillance est confiée à un détachement de gendarmes français. Les conditions de vie et d'hygiène y sont épouvantables : famine, dysenterie, etc. Les 1386 internés restants sont libérés le 18 août 1944.

Le policier **Aloïse STREBLER** réussit à faire libérer les LANG en arguant que leurs fils sont citoyens français. Ernest HOMBURGER et Eric BODENHEIMER, âgés tous deux de 18 ans, parviennent à s'enfuir du camp de Saint-Pardoux-La-Rivière grâce à la complicité du policier qui les cache pendant plusieurs heures dans le faux-plafond d'un baraquement et les aide à rejoindre la Suisse.



Le camp de Gurs (aquarelle de Léo BREUER, 1941).

AIDER ET LIBÉRER LES INTERNÉS

En août 1941, **Camille MATHIEU** fait partie des gardes mobiles du camp de Drancy, chargés de la surveillance. Il apporte son aide précieuse aux internés et plus particulièrement à Simon HERZBERG, Albert AJDENBAUM et Simon FUKS et à leur famille respective. Il leur propose même de les faire évader par les égouts. Ils sont libérés de façon inespérée en raison de leur état de santé. Il introduit lettres, colis, provisions et médicaments à l'intérieur du camp et s'emploie à rassurer les familles, n'hésitant pas à leur rendre personnellement visite pour les informer du sort des internés.

Jules BAREY rédige de faux rapports et fait disparaître des pièces à charge pour libérer des personnes internées.

L'inspecteur **Paul GIBAUD** réussit à faire libérer du camp de Drancy deux voisins et amis, les docteurs BLUMENFELD et SALOM.

Les membres de la famille LANG, Juifs alsaciens, sont arrêtés pendant les grandes rafles organisées le 26 août 1942 en zone libre et sont internés dans les camps de Nexon et de Saint-Pardoux-La-Rivière.

FRANCHIR LA LIGNE

Dans les années trente, des Juifs étrangers trouvent refuge en France, fuyant les persécutions antisémites.

Internés comme ressortissants de pays belligérants (Allemands, Autrichiens, Tchèques, Hongrois...) dès la déclaration de guerre,

assignés à résidence depuis octobre 1940, ils doivent posséder un sauf-conduit ou un visa de sortie pour émigrer légalement. Pour fuir les rafles de la zone nord, beaucoup de Juifs cherchent à gagner le Sud voire à quitter le pays pour les États-Unis, l'Angleterre, la Suisse ou l'Espagne, pourtant peu enclins à les accueillir. En prévision des rafles et livraisons de Juifs étrangers promises à l'Allemagne, Vichy interdit toute émigration à l'été 1942. Par ailleurs, jusqu'à l'invasion de la zone « libre » par les Allemands le 11 novembre 1942, des milliers de personnes sont arrêtées par la police ou la gendarmerie et les Allemands, en tentant de franchir la ligne de démarcation. L'arrivée massive de réfugiés juifs, dans les départements limitrophes de la ligne de démarcation, s'accompagne d'une surveillance accrue des frontières. Gendarmes, douaniers et policiers ont pour ordre de démanteler les filières de passage clandestin et de traquer les familles juives qui ont échappé aux différentes rafles en se cachant dans les régions frontalières principalement le Jura, les Alpes et les Pyrénées.

Face à l'hostilité populaire grandissante dont ils font l'objet, des gendarmes chargés d'assurer la surveillance des points de contrôle et de passage, ferment les yeux sur l'activité des passeurs qui se développe depuis 1942 tant à l'est qu'au sud du pays.

D'autres, réticents à exécuter les ordres, aident les proscrits à fuir. Ces gendarmes et policiers favorisent ainsi le passage de

personnes recherchées et persécutées de la zone occupée vers la zone dite libre. Ils les aident à passer clandestinement les frontières. Sans tenir compte des risques, certains deviennent eux-même passeurs.



Laissez-passer (Ausweis) qui autorise le franchissement de la ligne de démarcation, 1942.



Point de contrôle au passage de la ligne de démarcation.

PASSER LA LIGNE DE DÉMARCATIION

A Nancy, la famille WORMS et les frères LEVY sont protégés au moment des rafles par le policier Marcel GALLIOT. Ce dernier leur permet de quitter la ville au plus vite en leur achetant des billets de train pour le Sud. Le policier les accompagne à la gare et les installe dans le wagon tout en leur indiquant une filière pour franchir la ligne de démarcation.

A La Baule, la famille BOROWSKI parvient à rejoindre la zone non-occupée près de Montluçon grâce à l'aide du commissaire Henri GILLOT. Celui-ci les met en contact avec le docteur Louis MALECOT (nommé Juste en 2009) qui les transporte clandestinement en ambulance pour éviter les contrôles routiers.

FRANCHIR CLANDESTINEMENT LES FRONTIÈRES

Policier à Roubaix, Léon COGHE et son épouse aident la famille WINISCHKI à fuir la ville en 1942. Grâce au soutien du pasteur PASCHE (nommé Juste en 1992), les WINISCHKI réussissent à gagner la Suisse par les montagnes du Jura. L'adjudant Nicolas DUPONT, aide de nombreux Juifs d'Annecy à passer la frontière suisse à travers les Alpes. Il en est de même pour Lucien PICOT, qui, à Evian, achemine de nuit des Juifs jusqu'à la frontière.

Le commissaire Jean PHILLIPE, à Toulouse, facilite le passage en Espagne de nombreux Juifs, jeunes résistants et réfractaires au STO. A Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), le commissaire Georges VIGOUREUX met en place une organisation de passage en Espagne pour toutes les personnes recherchées par les Allemands.

Etienne ROCH commande la brigade de gendarmerie à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), située à proximité des frontières belge, luxembourgeoise et française. Ce site stratégique est surveillé de près par les troupes occupantes. Le 4 novembre 1942, Théo et Hans KATZ, Juifs hollandais, font partie du convoi n°40 qui les transporte vers Auschwitz. Ils réussissent à sauter du train en marche. Arrêtés à Mont-Saint-Martin, ils sont confiés aux gendarmes de la brigade. Etienne ROCH les conduit de nuit jusqu'à la forêt d'Athis où ils rejoignent Liège puis la Suisse pour l'un et l'Espagne pour l'autre.



La France en 1942

En savoir plus

A l'instar des frontières, la ligne de démarcation est étroitement surveillée par les troupes d'occupation (Feldgendarmes et douaniers) et les forces de l'ordre françaises. Son franchissement aux points de passage officiels s'effectue sur présentation d'une carte d'identité et d'un Ausweis (laissez-passer) délivrés par les Allemands (Kommandantur). Des riverains parfois isolés ou constitués en réseaux, assurent les passages clandestins par tous les moyens possibles (à pied, à vélo, dans des charrettes à foin etc.). L'expérience est périlleuse et parfois les passeurs profitent de la détresse des réfugiés pour monnayer leur service et les dénoncer aux douaniers ou aux autorités.

La ligne de démarcation à La Rochefoucauld, (Charente). Sur la pancarte est indiqué en allemand et en français : « Défense de traverser ! Ne doit être passée qu'aux points de contrôle, autrement on tirera. Danger de mort à cause de mines ».



«Tout au long de cette période sombre, il a fait preuve d'une stratégie sans faille. Il représentait l'idéal de cette fonction publique quand d'autres en ont été la honte».

Roger CERF, résistant et témoin, à propos de Raymond PICNON.

LE PRIX DE LA DÉSŒBÉISSANCE

Pendant l'Occupation, gendarmes et policiers sont confrontés à un lourd dilemme : obéir à leur conscience ou obéir à la loi.

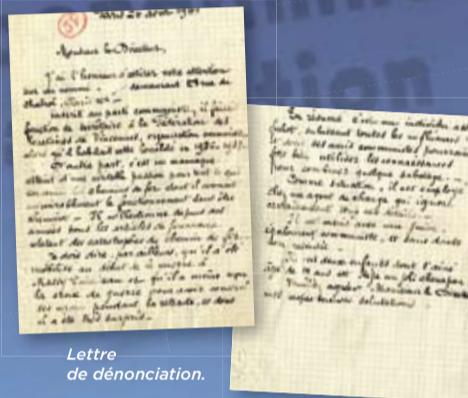
« les terroristes ». Ils obtiennent médailles et récompenses pour leurs « actes de bravoure ». Sous le régime de Vichy, un système d'avancement éclair se met en place pour gratifier les agents les plus dévoués.

Les 54 policiers et gendarmes nommés Justes parmi les Nations, ont, quant à eux, refusé cette « culture de l'obéissance ».

Conscients des menaces qui pèsent sur eux, ils n'hésitent pas à mettre leur vie en péril pour sauver des Juifs. Les risques sont pourtant nombreux pour leur famille ou leur carrière. Bravant les dangers, ils osent dire « NON » à l'injustice et à l'infamie et tendent la main aux opprimés. Ces héros de l'ombre ne sont pas à l'abri d'une dénonciation anonyme. En dépit de toutes les précautions prises, malgré la prudence et la discrétion dont ils font preuve, certains sont repérés. Cette désobéissance a la plupart du temps un prix qui va de la simple sanction administrative à la Déportation.

Certains se montrent tout simplement passifs, d'autres au contraire zélés. Ces derniers sont bien notés et bénéficient d'appréciations fort élogieuses de leurs chefs. Ils reçoivent des lettres de félicitations pour leur action contre

Consocients des menaces qui pèsent sur eux, ils n'hésitent pas à mettre leur vie en péril pour sauver des Juifs. Les risques sont pourtant nombreux pour leur famille ou leur carrière. Bravant les dangers, ils



Lettre de dénonciation.



Georges VIGOUREUX entouré de ses collègues devant le commissariat de Bagnères-de-Bigorre, fin 1943, quelques mois avant son arrestation.



Copie certifiée conforme de la carte de déporté résistant délivrée au policier Paul GRUFFAT en 1952.

En savoir plus

Certains policiers, sous l'Occupation, interceptent et font disparaître des lettres de dénonciation anonymes qui arrivent en nombre aux commissariats. La délation est en France, à cette époque, une pratique massive, encouragée par le gouvernement grâce à des rétributions. Elle permet aux autorités françaises et allemandes de mettre la main sur « les ennemis du régime » : communistes, résistants et Juifs entre autres. Des dizaines de milliers de personnes en sont victimes. Le seul commissariat général aux questions juives aurait reçu 20 000 lettres antisémites. 300 personnes environ auraient été déportées à la suite de ces dénonciations. Les délateurs sont de toutes origines sociales et dénoncent pour des motifs les plus variés : profit matériel, jalousie, haine personnelle, raisons politiques, idéologiques...

LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Soupçonnés de complaisance voire d'indulgence, accusés de mollesse et de passivité dans l'exercice de leurs fonctions, ils peuvent faire l'objet d'une mutation d'office, d'une rétrogradation, d'un retard à l'avancement, d'une mise en retraite anticipée ou d'une révocation avec ou sans pension. Policier à Cherbourg (Manche), **Maxime LELUAN**, suspecté par les Allemands d'avoir prévenu une personne avant son arrestation, reçoit un blâme pour « négligence ». Grâce à la complicité de ses supérieurs, il n'est pas davantage inquiété. Rejoignant le réseau qu'il a créé, le gendarme **Fernand FARSSAC** est porté déserteur par le gouvernement de Vichy ; la suspension de sa solde laisse sa famille sans ressource. **Edouard VIGNERON**, policier à Nancy, se voit contraint de demander sa retraite anticipée pour raisons de santé afin d'éviter la révocation exigée par les autorités allemandes. Le policier **Victor MARCHAND** fait l'objet d'une procédure de radiation des cadres de la préfecture de police en 1944. **Aloïse STREBLER** et son épouse sont dénoncés, le policier est alors muté d'office à Annecy. Soupçonné de saboter la politique du régime, **Raymond PICHON** est muté à Aix-Les-Bains. Le policier, **Edouard VIGNERON**, est arrêté le 19 août 1942 et emprisonné pendant trois mois à la prison de Nancy. Il demande sa retraite anticipée pour raison de santé afin d'éviter sa révocation. Après avoir été sanctionné par de nombreux jours d'arrêts de rigueur, **Camille MATHIEU**, garde mobile au camp de Drancy est révoqué en 1943.

LES ARRESTATIONS, TORTURES ET EXÉCUTIONS

Le sort qui leur est réservé après une arrestation est souvent cruel, parfois funeste. **Roger BELBECH** est arrêté par le service des affaires juives, créé à la police judiciaire du 36, quai des Orfèvres. Il est passé à tabac par ses collègues qui veulent le faire avouer. Le brigadier de police **Charles DEMOULIN** est arrêté et fusillé par les Allemands dans les fossés du château de Vincennes le 20 août 1944, quelques jours avant la Libération. Le commissaire de police **Jean PHILLIPE**, membre du réseau « Alliance » est arrêté par les services allemands quelques semaines après son passage dans la clandestinité. Torturé à Paris puis à Fribourg, il comparait trois fois devant un tribunal militaire qui le condamne à la peine de mort. Le 1^{er} mars 1944, il est fusillé à Karlsruhe (Allemagne) avec quatorze de ses camarades du réseau « Alliance » tandis que son épouse est déportée.



Carte postale expédiée le 10 juillet 1944 par les autorités du camp de Mauthausen à la famille d'Alfred THIMMESCH annonçant qu'il est en bonne santé alors qu'il est décédé deux jours auparavant.

LA DÉPORTATION COMME ULTIME CHÂTIMENT

A Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), **Paul GRUFFAT** est également victime d'une dénonciation. Arrêté, il est traduit en justice devant la section spéciale de Chambéry. Relâché grâce à la défense d'un avocat lui-même résistant, maître Georges PIANA, il est appréhendé par la milice à la sortie du tribunal en mars 1944. Interné au camp de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn) puis déporté à Buchenwald (Allemagne) en juillet 1944. Il est libéré par les Alliés le 3 mai 1945.

Soupçonné de faits de résistance, le sous-brigadier de police, **Louis FELTEN**, voit son domicile perquisitionné et pillé par les SS. Il est arrêté par la police allemande et déporté dans un kommando de Dachau (Allemagne). Il parvient à s'enfuir en avril 1945.

Affecté à Bagnères-de-Bigorre en zone libre, **Georges VIGOUREUX** est appréhendé le 6 mai 1944 par la police allemande et enfermé à la prison de Tarbes puis à Toulouse où il est torturé. Il est déporté à Dachau (Allemagne) puis envoyé dans l'un de ses kommando (au Neckarelz près de Stuttgart) où il est contraint de travailler comme mineur de fond. Il est libéré le 22 avril 1945.

Marcel GALLIOT, repéré pendant ses activités, est interné à Compiègne puis déporté au camp de Buchenwald. Il s'évade début 1945 et réussit à rejoindre les lignes russes puis américaines.

Le capitaine **Maurice BERGER** est déporté vers des camps de Tchécoslovaquie et de Pologne puis au camp de Flossenbürg (Allemagne) où il meurt du typhus un jour avant la libération du camp. A Annecy, **Nicolas DUPONT** est arrêté par les Allemands et envoyé au camp de Neuengamme, (Allemagne), le 22 mai 1944. Il décède lors de l'évacuation du camp dans la tragédie de la baie de Lübeck. **Alfred THIMMESCH** dénoncé par l'un de ses collègues, membre de la milice, est déporté à Mauthausen (Autriche) où il décède le 8 juillet 1944 lors d'un bombardement allié.



La veuve d'Alfred THIMMESCH, Lily, et leurs trois garçons Michel, Luc et Georges en février 1945.

« Il n'en parlait jamais (...) ce qu'il avait fait lui paraissait tellement évident. On ne discute pas de la façon dont on respire ».

Serge CATTET, fils adoptif de **Raymond PICHON**.

LES AMITIÉS

A lors que la période noire de l'Occupation est propice aux suspicions, aux délations; à l'heure où la propagande dresse les Français les uns contre les autres incitant à la haine raciale, ces hommes et ces femmes ont, au contraire, noué des relations fortes avec leurs protégés ; de solides liens d'amitié se sont tissés au fil des années. De ces cohabitations non prévues, issues de l'urgence du sauvetage, naissent souvent des amitiés sans faille quelquefois plus solides que les liens familiaux. Parfois, l'estime et l'affection sont présentes avant guerre. Les tragédies qui ont jalonné ces quatre années d'Occupation n'ont pas réussi à ternir ces liens mais au contraire à les renforcer, après la Libération. Ils sont restés unis dans une même fraternité, dans une réciproque bienveillance ; les personnes sauvées ne manquant pas de témoigner leur reconnaissance et leur gratitude envers ceux qui les ont aidés.



Hugnette et Barbel WINISCHKI.

- ▶ La fille de **Léon COGHE**, Jacqueline, se lie d'amitié avec les trois enfants de la famille WINISCHKI. Des années plus tard, elle se rend en Israël avec l'aînée des WINISCHKI pour rencontrer les membres de cette famille installés là-bas.

« C'est au dévouement sans faille de Monsieur et Madame COGHE que ma famille et moi-même devons notre survie à cette période des temps de l'horreur ».

Hugnette FUKS (née WINISCHKI) à propos de **Léon et Germaine COGHE**.

Une belle amitié : les **LANIER** et les **TAKLENDER** lors d'un dîner après-guerre. De gauche à droite une amie des couples, **Roger LANIER**, **Sora TAKLENDER**, **Daisy LANIER** et **Isaac TAKLENDER**.



Une famille de cœur : les couples **LANIER**, **TAKLENDER** et **SILBERBERG**.



Gérard LANIER et **Monique BERREBI-TAKLENDER**, enfants respectifs du Juste et des sauvés sont présents lors du dévoilement d'une plaque en l'honneur des époux **LANIER** à l'école **André MALRAUX** à Courbevoie (92) le 14 mars 2007.



- ▶ Une très longue histoire d'amitié débute pendant la guerre entre les familles **LANIER** et **TAKLENDER**. Leur fille, **Monique**, surnommée avec affection les époux **LANIER** « tonton et tata ».

« Ce que nous avons fait était normal pour nous, nous sommes gênés de tant d'honneur pour une attitude ordinaire envers ceux qui étaient venus dans notre petite ville de Gaillac, chassés de leur maison, de leur ville, en abandonnant tout, pour sauver leur vie, il fallait normalement les aider. »

Jacqueline RIGAUD, à propos de l'action de sa famille.



Jacqueline RIGAUD et **Irène DUDELZYK** (à droite), place de la Concorde, mai 1945.

- ▶ Le couple **RIGAUD** et leur fille **Jacqueline** hébergent la jeune **Diana DUDELZYK** et trouvent une autre cachette pour ses parents. Une belle amitié naît entre les deux familles qui resteront unies même après la guerre.



Marie-Louise RIGAUD avec **Diana DUDELZYK** en 1946.

Diana (en rouge) et **Jacqueline** assistent à une cérémonie dans la crypte de **Yad Vashem** à Jérusalem.



- ▶ La famille **ANDRÉ**, aidée par des amis, cache jusqu'à la Libération la famille **SPIEGEL** et **Yvette RESNICK**. En août 1943, le repas de la moisson les réunit tous.



Au premier plan, au centre **Mme SPIEGEL** et son fils à vélo. Au deuxième rang, tout à gauche, **Yvette RESNICK** (robe fleurie) au centre, **Mme ANDRÉ** (robe blanche) et **Mme SPIEGEL** à sa gauche (robe noire) et **Pierre ANDRÉ** derrière elle (cravate).

Édouard VIGNERON, en compagnie de son beau-fils et du couple **QUENET**, tient leur fils **Gilbert** dans ses bras.



Charles BOUY assiste à une réunion de la famille **QUENET** dans les années 1990.

- ▶ **Pierre MARIE**, **Édouard VIGNERON** et **Charles BOUY** policiers à Nancy, sont après la guerre, systématiquement invités d'honneur pour les mariages et bar-mitzvah des enfants des nombreuses familles sauvées. **VIGNERON** et **BOUY** garderont notamment toute leur vie des liens forts avec la famille **QUENET** (ex **KÖN**).

Jeanne et Louis FELTEN avec **Maria** et **Yvan RUEFF**, en vacances, en 1967.



- ▶ Les **FELTEN** et les **RUEFF** sont amis depuis de longues années quand en 1944, **Yvan** trouve refuge pendant près de huit mois chez les **FELTEN**. **Yvan** et **Maria RUEFF** deviennent les parrain et marraine des enfants **FELTEN**.

« Que Monsieur **Théophile LARUE** et son épouse en soient grandement remerciés et nous assurons leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants que nous n'avons jamais oublié le geste d'amitié et d'abnégation qu'ils nous ont manifesté et que leur souvenir est gravé dans nos cœurs ».

Anna OSMAN à propos des époux **LARUE** et de toutes les personnes qui l'ont aidée pendant la guerre.

JUSTES POUR L'ÉTERNITÉ

La Shoah (« catastrophe » en hébreu) est l'extermination des trois-quarts des Juifs de l'Europe occupée. Elle a fait 6 millions de victimes. La « solution finale de la question juive » comme l'ont appelée les nazis, se distingue par son caractère industriel et systématique, unique dans l'histoire de l'Humanité.

En France, ce crime a été rendu possible grâce à la complicité du gouvernement de Vichy qui entraîna toute son administration dans une collaboration active avec le III^e Reich.

85 % des Juifs déportés de France ont été arrêtés par des policiers et gendarmes français.

La totalité des enfants déportés de France (11 400) a été gazée à Auschwitz.

Sur les 320 000 Juifs résidant en France, près de 80 000 sont morts, victimes de la Shoah, exécutés par balles ou dans les camps d'internement français et les camps d'extermination par la volonté de l'Allemagne nazie. Les trois-quarts des Juifs de France ont survécu, beaucoup d'entre eux grâce à de nombreux anonymes désintéressés qui les ont sauvés au péril de leur vie.



Exposition des portraits des Justes au Panthéon, le 18 janvier 2007.

LA RECONNAISSANCE DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

À la demande de la communauté juive et sur proposition de Madame la Ministre Simone VEIL, le Président de la République François MITTERRAND institue en février 1993, une **Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'État français » (1940-1944)**. Cette commémoration est fixée le **16 juillet**, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver.

Dans un discours, prononcé le 16 juillet 1995, le Président de la République, Jacques CHIRAC, reconnaît que « la folie criminelle de l'Occupant a été secondée par des Français, par l'Etat français », et que « la France, patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux ».

En 2000, un hommage aux « Justes » de France est intégré définitivement à la cérémonie du 16 juillet. À l'initiative de Simone VEIL, le président Jacques CHIRAC déclare officiellement l'année 2007 « Année des Justes de France ». Au cours de la cérémonie d'hommage aux Justes de France au Panthéon, le 18 janvier 2007, date anniversaire de l'entrée de l'armée rouge à Auschwitz, Simone VEIL s'adressant aux Justes déclare : « vous avez agi avec votre cœur parce que les menaces qui pesaient sur eux vous étaient insupportables. Vous avez obéi sous le coup d'une exigence non écrite qui primait toutes les autres. Vous n'avez pas cherché les honneurs. Vous n'en êtes que plus dignes ».



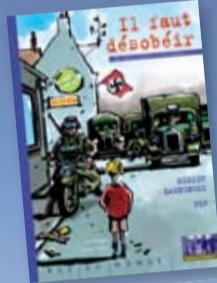
Plaque des Justes au Panthéon.



Le 26 juin 2009, les 99 élèves de la 13^{ème} promotion d'officiers de police de l'école nationale supérieure des officiers de police de Cannes-Écluses (Seine-et -Marne) choisissent pour dénommer leur promotion le patronyme du Juste, Abel ENJALBERT, officier de police.



Le 7 mai 2009, la caserne de gendarmerie de Saint-Étienne-de-Tinée (Alpes-Maritimes) est rebaptisée du nom du maréchal des logis-chef Fernand FLORENS.



Couverture de l'ouvrage « Il faut désobéir » de Didier DAENINCKX, illustrations de Pef, éditions Rue du monde. L'auteur fait dire à l'un des policiers : « Mon métier, c'était d'arrêter les voleurs de pommes, pas d'éteindre les étoiles ».

Le capitaine Maurice BERGER donne son nom, le 22 octobre 1998, à la 103^{ème} promotion de l'école des officiers de la gendarmerie nationale à Melun (Seine-et-Marne). Dévoilement de la plaque par la petite-fille et le fils du chef d'escadron Maurice BERGER.



UNE MÉMOIRE VIVANTE

Un peu partout en France, on a donné le nom de policiers et gendarmes Justes à des lieux : la « rue Marcel GALLIOT » à Malzéville (Meurthe-et-Moselle), la « salle Maxime LELUAN » au stade de Cherbourg (Manche), la « place Marcellin CAZALS » à Naucelle (Aveyron) etc. La mémoire des policiers nancéiens a été honorée, en 2002, à l'occasion de l'inauguration de la « place des Justes » à Nancy par Madame la ministre Simone VEIL.

La mémoire des policiers et gendarmes Justes est de plus en plus évoquée auprès des jeunes générations et notamment auprès des promotions d'élèves policiers et gendarmes.



La ville de Riom (Puy-de-Dôme) rend hommage à son ancien capitaine de gendarmerie en inaugurant une rue à son nom, le 26 avril 2009, journée du souvenir de la Déportation. Le fils et la petite-fille de Maurice BERGER déposent des gerbes de fleurs devant la plaque à la mémoire de leur parent déporté.



En contribuant, aux heures les plus sombres de notre histoire, à sauver, au péril de leur vie, des familles juives de la Déportation et donc d'une mort certaine, ces policiers et gendarmes et leurs familles ont incarné les valeurs humaines et citoyennes qui fondent la République, restaurée en août 1944. Ils ont fait preuve d'une bravoure qui n'eut d'égale que leur modestie. Après guerre, en dépit de leurs actions honorables et courageuses, ils eurent, pour la plupart, une carrière sans éclat, la promotion pour les uns ayant été aussi rare que la sanction pour d'autres. Ils sont l'honneur de leur profession et de la France. Une place de choix doit leur être faite dans notre Mémoire.

Qu'ils trouvent ici une juste reconnaissance, tardive mais nécessaire.

LES 54 POLICIERS ET GENDARMES FRANÇAIS JUSTES PARMIS LES NATIONS



Pierre ANDRÉ

(1904-1959)
Gendarme
Dossier Yad Vashem n° 11531A
Date de nomination : 2009
Lieu du sauvetage : Yonne (Bourgogne)

Né le 16 juillet 1904 à Tantonville (Meurthe-et-Moselle). Il entre dans la gendarmerie en avril 1928. Maréchal des logis-chef dans l'Yonne, il s'engage dans le cadre de la campagne au maquis de « Méruvaux », en tant qu'agent de renseignement et de recrutement. Il aide plusieurs groupes locaux de Résistance. Pierre ANDRÉ prévient les maquis des attaques allemandes, intercepte les courriers de dénonciation, falsifie les enquêtes concernant les groupes de Résistance, recrute pour les maquis, facilite les opérations de parachutage et participe à plusieurs attaques de convois. Il héberge des résistants, des réfractaires au STO* et détourne des lettres de dénonciation visant cette famille et les renseigne quotidiennement sur les mouvements de la milice. Grâce à Michel MARTIRE, secrétaire de mairie, il leur fournit des tickets d'alimentation. Il participe, au sein des FFI, aux combats de la Libération du 17 au 25 août 1944.

* Service du travail obligatoire



Julien AZARIO

(1890-1972)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 58893
Date de nomination : 1993
Lieu du sauvetage : Lyon (Rhône)

Né le 15 mars 1890 à Souk-Aras (Algérie). Secrétaire principal de police de première classe à Lyon, il fournit aux membres de la famille BINIK de faux papiers d'identité ainsi que de fausses cartes d'alimentation, les présentant comme des Français d'Algérie. Grâce à ses fonctions, il obtient la remise en liberté de Jean et André BOCCARA, deux frères arrêtés comme otages à la suite d'une opération de sabotage contre des soldats allemands. Après avoir sauvé les deux hommes du peloton d'exécution, Julien AZARIO leur délivre, ainsi qu'à chaque membre de leur famille, une carte d'identité sans la mention « Juif », établie au nom de BOUCARD, une famille française de Tunisie.



Jules BAREY

(1915-2004)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 10020a
Date de nomination : 2004
Lieu du sauvetage : Antibes (Alpes-Maritimes)

Né le 24 décembre 1915 à Belfort (Territoire de Belfort). Il entre dans la police en janvier 1939 puis est nommé inspecteur de police au commissariat d'Antibes. Blessé lors de la campagne de France, il est hospitalisé jusqu'en septembre 1940. Entré en Résistance, il apporte son aide au sein du groupe « Libération » et crée un groupe « Police ». Accompagné de son ami Raymond MASCARELLO, fonctionnaire à la mairie d'Antibes, il établit de nombreuses fausses cartes d'identité aux personnes pourchassées par la police allemande comme la famille HIRSFELD ou les époux SLONOSKY. Il favorise également la fuite de nombreux Juifs. En rédigeant de faux rapports et en faisant disparaître momentanément des pièces à charge, il réussit à en faire libérer certains des camps d'internement. Il participe aux combats pour la libération d'Antibes en 1944.



Roger BELBEOCH

Né en 1921
Policier
Dossier Yad Vashem n° 3004
Date de nomination : 1985
Lieu du sauvetage : Paris

Né le 26 juillet 1921 à Joinville-le-Pont (Val-de-Marne). Recruté à la Poste après ses études universitaires et membre, dès 1941, du « Front national de l'Indépendance de la France », il entre dans la police le 20 avril 1942. À 21 ans, employé aux écritures au commissariat du 12^e arrondissement de Paris, il adhère au Front National, renseigne la Résistance et fabrique des faux papiers d'identité pour les personnes persécutées. Il incite les familles juives recensées à quitter leur domicile et remet en liberté le couple HERMOZA-MEZAN permettant à la mère et ses enfants, munis de faux papiers, de se réfugier dans le Sud. Lui-même est touché par la répression anti juive : sa fiancée et sa famille sont arrêtées et déportées lors de la rafle du Vel' d'Hiv en juillet 1942. Il est arrêté en septembre 1942 par le service des « Affaires juives » de la police judiciaire. Durement frappé, il garde le silence. Rétabli dans ses fonctions, il est affecté à Nogent-sur-Marne où il continue à œuvrer dans la Résistance et à aider les réfugiés. Il participe à la grève de la police, déclenchée par les trois mouvements de Résistance de la police, le 15 août 1944, puis aux combats de la Libération à Joinville, Nogent et Le Perreux.



Maurice BERGER

(1901-1945)
Gendarme
Dossier Yad Vashem n° 7042
Date de nomination : 1996
Lieu du sauvetage : Riom (Puy-de-Dôme)

Né le 3 mars 1901 à Paris. Entré dans la gendarmerie en 1926, il prend en 1941, en tant que capitaine, le commandement de la section de Riom (Puy-de-Dôme). Il établit de faux papiers, prévient et cache les résistants recherchés. En juillet 1942, il relâche le jeune Juif allemand Herbert HERTZ, détenu au poste de police. Herbert peut rejoindre sa famille assignée à résidence à Châteaufort-les-Bains. Il sauve aussi la vie de la famille WASJBROT réfugiée dans le Puy-de-Dôme en les prévenant d'une rafle imminente. Il rejoint en 1943 le mouvement d'Organisation de Résistance de l'Armée (O.R.A.). Lors d'un raid au quartier général d'Organisation de Résistance de l'Armée (O.R.A.). Arrêté le 8 février 1944 à Riom, il est déporté successivement à Auschwitz, Buchenwald puis dans le camp de Flossenbürg où il meurt du typhus le 27 avril 1945, vingt-quatre heures seulement avant la libération du camp par les Alliés.



Alphonse BONNAUD

(1903-1976)
Gendarme
Dossier Yad Vashem n° 58256
Date de nomination : 2004
Lieu du sauvetage : Chauvigny (Vienne)

Né le 3 avril 1903 à Villefagnan (Charente). Il entre dans la gendarmerie en 1926. Dès le début de l'Occupation et dans ses différents postes dans la Vienne, il renseigne la Résistance sur les mouvements de l'ennemi et régularise la situation de personnes recherchées. En septembre 1939, commandant de la brigade de Chauvigny, il trouve un logement pour la famille d'Armand SALOMON, l'une des 75 familles juives réfugiées originaires de Bouzonville (Moselle). En 1944, devenu commandant du peloton mobile de gendarmerie à Montmorillon, il aide Jacques TOULAT, maire de Chauvigny et le chef de brigade de Pleumartin, Camille THIBAULT, à TOULAT, maire de Chauvigny d'une rafle, sauvant ces familles de la Déportation. Prévenant l'ensemble des Juifs de Chauvigny d'une rafle, sauvant ces familles de la Déportation. Durant l'été 1944, Alphonse BONNAUD adjutant-chef en poste à Montmorillon puis à l'Isle-Jourdain se met au service des FFI du département de la Vienne transmettant notamment des renseignements sur les mouvements de l'occupant.



Charles BOUY

(1900-1996)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 4729
Date de nomination : 1990
Lieu du sauvetage : Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Né le 15 août 1900 à Paris. Policier à Nancy, Charles BOUY travaille, de 1940 à 1944, dans le service des étrangers du commissariat. Il fait partie des 5 policiers Justes, avec Pierre MARIE*, François PINOT, Edouard VIGNERON et Charles THOURON qui, opposés au régime, sauvent la vie de près de 350 Juifs. Lors de la grande rafle des Juifs de Nancy, le 19 juillet 1942, en compagnie de ses collègues, il avertit de nombreuses familles qui doivent être arrêtées. Sur ces 385 Juifs étrangers fichés, 345 sont sauvés. « Tous ne nous ont pas crus » dira Charles BOUY. Les familles KON et SIBALSKI qui ne savent pas où aller avant leur passage de la ligne de démarcation, trouvent refuge chez lui. Il fabrique également de faux papiers d'identité pour des réfugiés juifs, des prisonniers et parachutistes alliés et cache son matériel dans des clapiers à lapins.



Louis et Amélie BRISOLIER

(1908-1996)
Gendarme
Dossier Yad Vashem n° 4635
Date de nomination : 1990
Lieu du sauvetage : Paris

Né le 29 septembre 1908 à Malakoff (Hauts-de-Seine). En 1940, Louis BRISOLIER appartient au groupe de réserve motorisée résidant au Fort de Montrouge (92). Tenu au courant des rafles par l'adjoint-chef TOLLEMER, secrétaire au commandement de la gendarmerie aux invalides, il prévient une commerçante, Mme MALAGUIT, le couple BRISOLIER prend soins aux Juifs du quartier. Mis en contact par cette dernière, le couple BRISOLIER prend aussi son aïe le docteur Sarah KLAINER, dont le mari est prisonnier en Allemagne. Louis maquis une ancienne carte d'identité de son épouse pour en faire bénéficier Sarah. Ce document lui permettra de traverser la ligne de démarcation et vivre libre sous le nom de BRISOLIER jusqu'à la fin de la guerre. Informé des rafles de nuit prévues à Paris, il organise, avec un camarade, un système pour prévenir les familles juives. Sarah KLAINER est devenue, après guerre, le médecin de famille du couple BRISOLIER.



André CAILLOU

(1920-2003)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 9405
Date de nomination : 2002
Lieu du sauvetage : Paris

Né le 15 février 1920 à Paris (19^e). André CAILLOU a 19 ans quand la guerre éclate et s'engage alors volontairement. Démobilisé, il entre dans la police en 1940 et rejoint aussitôt la Résistance. Son frère Roger, engagé dans la Résistance dès 1941, est arrêté en 1943 et meurt en déportation au camp de Bergen-Belsen. André devient inspecteur de police auxiliaire à la préfecture de police en juin 1942. En 1943, il fait partie de l'équipe de protection d'une importante réunion des responsables de l'OCM*. En 1944, il est chargé des arrestations de familles juives à Paris et assure de la complicité du gardien de la paix qui l'accompagne afin d'aider ces personnes à fuir. Dans la nuit du 3 au 4 janvier 1944, il sauve la vie de la famille RABINOVITCH qu'il est chargé d'appréhender. Il leur laisse le temps de fuir et appose les scellés sur l'appartement laissé à l'abandon. André CAILLOU participe à l'insurrection de la préfecture de police et aux combats de la Libération de Paris.

* Organisation Civile et Militaire



Marcellin CAZALS

(1905-2001)
Gendarme
Dossier Yad Vashem n° 5805
Date de nomination : 1993
Lieu du sauvetage : Malzieu-Ville (Lozère)

Né le 18 juin 1905 à Quins (Aveyron). Il devient gendarme en 1926. Chef de brigade, en 1940, il est affecté à la prévôté de la 3^e division légère motorisée de Montbazens. Refusant d'être affecté à la garde personnelle du maréchal PETAIN, il commande en avril 1941 la brigade de Malzieu. Il entre en janvier 1943 dans l'AS*. Recevant l'ordre d'arrêter les hommes juifs de la commune, il en fait prévenir une trentaine. En mars, une lettre anonyme le dénonce mais l'enquête qui suit n'aboutit pas. C'est environ deux cents Juifs réfugiés qui sont cachés dans la commune ou dans la région, pourvus de saufs-conduits dans les Alpes-Maritimes. En janvier 1944, il héberge Mme MOLTEK et sa fille recherchées par la police allemande et fait évader M. BROMBERG. En avril 1944, agent de liaison du maquis d'Auvergne au Mont Mouchet, il falsifie les enquêtes, aide aux parachutages et aux caches d'armes. En juin 1944 il prévient ce maquis de l'attaque prévue et le rejoint. Nommé lieutenant des FFI, il participe aux combats du Mont Mouchet et de Chaudes-Aigues. Fin août 1944, après le départ des troupes allemandes, il est affecté à la subdivision militaire de la Lozère puis réintègre la brigade de Malzieu.

* Armée Secrète



Léon et Germaine COGHE

(1899-1974)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 53150
Date de nomination : 1992
Lieu du sauvetage : Roubaix (Nord)

Né le 21 janvier 1899 à Roubaix (Nord). Léon COGHE est agent de la police municipale à Roubaix. Refusant de faire partie de la police de Vichy, il est détaché au service de la mairie et de la Kommandantur, où il est responsable des réquisitions de logements vides. Sa position lui permet ainsi de fournir des faux papiers et des cartes d'alimentation aux familles juives et résistants du War Office, dont il fait partie. En 1942, avec l'aide du pasteur PASCHIE, il réussit à faire fuir toute la famille WINISCHKI en Suisse grâce à une filière organisée par des protestants à travers les montagnes du Jura. De mai 1940 à septembre 1944, le couple COGHE cache, au péril de sa vie, les cinq membres de la famille WINISCHKI, les faisant déménager treize fois.



Maurice COUAIRO

(1913-1995)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 0882d
Date de nomination : 1989
Lieu du sauvetage : Auch (Gers)

Né en 1913 à Lectoure (Gers). Maurice COUAIRO commence sa carrière comme fonctionnaire de police à Paray-le-Monial en Saône-et-Loire. C'est là qu'il fait la connaissance d'Angèle HAHN, professeur d'allemand, mobilisée comme interprète à la mairie. Les deux familles deviennent amis. Nommé à Paris, Maurice COUAIRO aide, en avril 1942, Angèle HAHN et ses deux enfants à franchir la ligne de démarcation grâce à de faux papiers. Ils sont hébergés par la mère du policier à Lectoure. Devenu commissaire, chef des Renseignements généraux d'Auch, il recommande à ses voisins juifs, les familles HAKER et WITTMAN, de quitter la ville. Averti des prochaines arrestations de juillet 1944, il leur trouve un refuge à Saint-Clair, petit village de la région. Il travaille également pour le réseau « Morhange », permettant l'élimination de plusieurs traîtres.



Jean-Marie COUROUTAT

(1920-1997)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 5476
Date de nomination : 1992
Lieu du sauvetage : Clermont l'Hérault (Rhône)

Né le 18 mars 1920 à Paris. En 1942, Jean-Marie COUROUTAT jeune commissaire stagiaire à Montpellier prévient son ami Jean ALEXANDRE, jeune réfugié juif, d'une future rafle. La famille ALEXANDRE se réfugie alors en Aveyron. Nommé inspecteur de police à Clermont l'Hérault, il entre fin 1943 en relation avec l'A.S.* et le réseau LEON. Il renseigne et aide alors les maquisards et les réfractaires au STO*. Son activité attire l'attention des Allemands et il est muté à Lyon en mai 1944. C'est là qu'il rencontre fortuitement Jean ALEXANDRE, devenu agent de renseignement dans la Résistance, qui se cache sous un faux nom dans un quartier fréquenté par des soldats allemands. Jean-Marie COUROUTAT le présente comme son cousin et l'héberge alors dans sa modeste chambre meublée. Il le renseigne sur les opérations de police et entre dans le réseau de résistance « Gallia » de son ami jusqu'à la libération de Lyon.

* Armée Secrète ; Service du Travail Obligatoire

LES 54 POLICIERS ET GENDARMES FRANÇAIS JUSTES PARMIS LES NATIONS



Urbain HAAG
(1893-1962)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 10240
Date de nomination : 2005
Lieu du sauvetage : Périgueux (Dordogne)

Né le 10 juin 1893 à Still dans le Bas-Rhin, il entre dans la police de Strasbourg en 1919 en tant que gardien de la paix. Il est nommé brigadier-chef en mai 1940. Suite à l'occupation de l'Alsace, il tente de franchir la frontière alsacienne mais il est arrêté le 4 mars 1941. Il est alors interné au camp de Schirmeck pendant plus de trois mois. Libéré, il est licencié et expulsé d'Alsace. Il rejoint alors la zone Sud et s'installe à Limoges puis Périgueux. Là, il retrouve la famille de son ami Henri SCHWAB, originaire de Strasbourg. Informé des « affaires juives » par sa profession et entré dans la Résistance, il prévient la famille SCHWAB des différentes rafles et lui procure de faux papiers au nom d'HIRONDELLE, traduction approximative de SCHWAB. En novembre 1942, il devient agent de renseignements du réseau «Andalousie» sous le pseudonyme « grand-père ». Il revient à Strasbourg en qualité d'officier de paix.



Honoré HAESSLER
(1894-1966)
Gendarme
Dossier Yad Vashem n° 10030
Date de nomination : 2004
Lieu du sauvetage : Solignac (Haute-Vienne)

Né le 4 septembre 1894 à Marcoltsheim (Bas-Rhin). Dès 1914, il s'engage comme volontaire alsacien dans l'Armée française et combat notamment à Verdun en mai 1920, il sert dans différents départements : d'infanterie. Entré dans la gendarmerie en mai 1920, il sert dans différents départements : Ardennes, Haute-Saône, Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône puis à Solignac en Haute-Vienne de 1941 à 1943, année de sa retraite. A ce poste, il prévient de nombreuses familles juives avant chaque arrivée ou rafle des SS, de la police allemande et de la milice. Il les aide à trouver un hébergement et leur fournit renseignements et faux papiers en coopération avec l'abbé Robert BENGEL et la Résistance.



Robert LACOSTE
Né en 1921
Policier
Dossier Yad Vashem n° 6687
Date de nomination : 1995
Lieu du sauvetage : Bordeaux (Gironde)

Né le 22 février 1921 à Sainte-Terre (Gironde). Il entre, en tant qu'inspecteur, parmi les cadres de la police en avril 1942 à Bordeaux. Contacté par Georges DUBOIS du réseau « Mithridate », en décembre 1942, il établit des faux papiers pour les requis du STO* ainsi que pour René LACROIX, prisonnier de guerre, et Sophie KOWALSKI qui se sont échappés de camps en Allemagne. Le 10 janvier 1944, apprenant que la police va arrêter un certain nombre de Juifs, il prévient dix-neuf personnes de la rafle prochaine. Tous ont le temps de s'enfuir, à l'exception de la famille GUERSTEIN qui n'a pas pu se résoudre à partir. Il rend de nombreux services à la Résistance locale : transmission de messages à des résistants détenus, transfert d'un résistant recherché de la Gironde à la Dordogne, jusqu'à la libération de Bordeaux le 28 août 1944. Il intègre la police judiciaire de Bordeaux en septembre 1944.

*Service du Travail Obligatoire



Roger et Daisy LANIER
(1913-1995)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 6156
Date de nomination : 1994
Lieu du sauvetage : Paris

Né le 7 mars 1913 à Courbevoie (Hauts-de-Seine). Roger LANIER est officier de police et habite au premier étage d'un immeuble à Courbevoie avec sa femme Daisy et leur fils. Le troisième étage est occupé par le père de Roger. Les propriétaires du second sont passés en zone libre et ont confié leur clé à Daisy. Le 15 juillet 1942, la veille de la grande rafle du Vel d'Hiv, il vient chercher en catastrophe Isaac et Sora TAKLENDER, réfugiés Juifs polonais, et les cache chez lui jusqu'à la libération de Paris. L'appartement du 2^{ème} étage servait de cache en cas de visite. Isaac TAKLENDER confectionne des vêtements que Daisy va livrer elle-même sur Paris. Roger LANIER prévient, de nombreux Juifs parisiens et leur procure parfois des provisions dans leur cachette.



Théophile et Madeleine LARUE
(1903-1985)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 11147
Date de nomination : 2007
Lieu du sauvetage : Paris

Né le 28 août 1903 à Ainay-le-Viel (Cher). Il est gardien de la paix à la préfecture de police de Paris et habite avec sa famille le 6^{ème} arrondissement. Dès les premières rafles du printemps 1941, il cache chez lui de nombreuses personnes juives dont son voisin Léon OSMAN et leur fournit de faux papiers. Le 15 juillet 1942, il prévient tous ses voisins juifs de l'imminence d'une rafle importante. Il aide Mme LICHTENSTZJUN et sa fille Fanny à prendre le train en gare d'Austerlitz pour gagner la zone libre en les accompagnant en uniforme. Il réussit à faire libérer également sa voisine Lina TOBIASZ, détenue à la préfecture de police, la déclarant catholique et marraine de ses propres enfants. Dans le métro, il incite les Juifs qu'il croise à retirer l'étoile jaune afin d'éviter les rafles. Engagé à partir de 1943 dans le réseau « Ceux de la Résistance », il participe aux combats de la libération de Paris et notamment à ceux de la place Saint-Michel les 19 et 20 août 1944. Après la libération, des relations de grande amitié ont perduré entre les LARUE et leurs protégés.



Maxime LELUAN
(1906-1993)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 6317
Date de nomination : 1995
Lieu du sauvetage : Cherbourg (Manche)

Né le 10 mars 1906 à Valognes (Manche). Il est ouvrier à l'arsenal de Cherbourg. Mis au secret par sa hiérarchie, il travaille sur de nouveaux types d'appareils à ultra-sons dont le but est de repérer des sous-marins en immersion profonde. À l'écoute de l'Appel du Général de Gaulle, il décide de démissionner en le 20 juin 1940. On lui propose alors un poste d'agent de sûreté auxiliaire dans la police municipale de Cherbourg. Dès 1942, il devient membre du réseau de résistance « Libé-Nord ». Sa qualité d'officier de police lui permet d'obtenir des informations vitales. Il renseigne la Résistance, cache des armes à son domicile et fabrique de faux papiers. Il permet à Raymond CALAMARO, dentiste juif, de continuer à exercer son activité en lui procurant une carte d'identité sans la mention « JUIF ». En mai 1942, M. CALAMARO est dénoncé et Maxime court à son cabinet le prévenir de son arrestation imminente. L'inspecteur reçoit un blâme pour « sa négligence » mais n'est pas inquiété davantage grâce à la complicité de certains de ses supérieurs.



Victor et Marguerite MARCHAND, Micheline (fille)
(1903-1989)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 4279
Date de nomination : 1989
Lieu du sauvetage : Paris

Né le 16 février 1903 à Paris (8^{ème}). Brigadier de police, Victor MARCHAND habite le 11^{ème} arrondissement de Paris. Agée de 14 ans, sa fille Micheline qui va à l'école rue Baudelaire, est amie avec Cécile BULWA, fille de réfugiés juifs polonais. Un jour, par solidarité avec sa camarade, Micheline arbore l'étoile jaune en classe. La veille de la rafle du Vel d'Hiv, Victor MARCHAND informe Cécile et sa mère Chinoïa que toute la police parisienne est convoquée pour une vaste opération concernant les Juifs de Paris. Victor MARCHAND les conduit à l'abri chez lui et les héberge pendant plusieurs jours.



Pierre MARIE
(1907-1999)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 2268
Date de nomination : 1982
Lieu de sauvetage : Nancy (Meurthe & Moselle)

Né le 17 décembre 1907 à Laneuville-Devant-Nancy (Meurthe-et-Moselle). Pierre MARIE est secrétaire de police au service des étrangers du commissariat central de Nancy. Ce service est chargé de recenser la communauté juive de la ville. Pierre MARIE fournit de faux papiers d'identité notamment à Régine JACUBERT, figure nancéienne de la Résistance et à Léon HERZBERG, il cache chez lui le principal dépôt d'armes et de munitions du secteur de Nancy et participe à la répartition de l'armement. La veille de la grande rafle nancéienne du 19 juillet 1942, procédé à la répartition de l'armement. Charles BOUY, François PINOT et Charles THOURON plus de 380 personnes juives menacées. Près de 350 d'entre elles sont sauvées grâce à cette initiative. Pierre MARIE est chassé de la police et enfermé à la prison Charles III puis à Fresnes. Libéré, il entre dans la Résistance en janvier 1943 dans l'AS*. Il participe par la suite aux combats de la libération de Nancy.

* Armée Secrète



André MARTY
(1898-1969)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 4612
Date de nomination : 1990
Lieu du sauvetage : Montauban (Tarn-et-Garonne)

Né le 24 avril 1898 à Montauban (Tarn-et-Garonne). Dès décembre 1941, inspecteur chargé du service des étrangers, il aide les Anglais, Espagnols, Sarrois et Juifs allemands réfugiés dans cette ville en détruisant ou en camouflant leurs cartes du fichier de la police. Il agit alors en accord avec ses chefs de service : le commissaire Henry BUISSON, chef du réseau « Marco Polo » et Henri MALLET, affilié à l'AS*. Il rencontre en 1943, la famille ARDITTI, des réfugiés juifs d'origine turque qui ont quitté Marseille à l'entrée des Allemands dans la ville. André MARTY retire leurs cartes -où la mention « JUIF » apparaît- du fichier de la police. L'officier prévient les réfugiés et sort dans la Résistance au sein du réseau « Jean Marie Buck ». Après la guerre, les trois familles sauvées sont restées très liées avec les MATHIEU.

*Armée Secrète



Camille et Denise MATHIEU, Blanche (mère)
Né en 1915
Gendarme Garde mobile
Dossier Yad Vashem n° 1098
Date de nomination : 1976
Lieu du sauvetage : Drancy (Seine-Saint-Denis)

Né le 27 janvier 1915 à Lignières (Aube). Camille MATHIEU est admis dans la gendarmerie en décembre 1938. Affecté le 1^{er} novembre 1940 aux forces de gendarmerie de Paris-Est, il est garde mobile au camp de Drancy. Dès l'ouverture du camp en août 1941, il apporte son aide aux internés. Accompagné de sa femme il va plus particulièrement aider les familles de Simon HERZBERG, Albert AJDENBAUM, Simon FUKS. Il leur apporte discrètement provisions, médicaments et colis et se propose même de les faire évader par les égouts. En novembre 1941, une libération inespérée intervient en raison de leur état de santé. A leur sortie, le gendarme aide les HERZBERG et les AJDENBAUM à franchir la ligne de démarcation. Denise MATHIEU fait le voyage jusqu'à Grenoble pour apporter des cartes d'alimentation et d'identité aux HERZBERG. Camille héberge les époux FUKS chez sa mère, Blanche, à Lignières où ils restent cachés jusqu'à la Libération. Son comportement n'est pas apprécié par ses supérieurs et il fait plusieurs jours d'arrêt de rigueur en 1942. Révoqué de la gendarmerie le 21 mars 1943, il s'installe à Lignières et sort dans la Résistance au sein du réseau « Jean Marie Buck ». Après la guerre, les trois familles sauvées sont restées très liées avec les MATHIEU.



Maurice MORLON
(1908-1988)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 691
Date de nomination : 1971
Lieu du sauvetage : Marmande (Lot-et-Garonne)

Né le 19 septembre 1908 à Eurville (Haute-Marne). Inspecteur de police à Marmande, il devient dès 1941 agent de renseignements au sein du mouvement « Combat » jusqu'en octobre 1943 date de sa mutation à Foix (Ariège). Il devient l'adjoint d'Irénée CROS, chef départemental du « MUR »* de l'Ariège jusqu'à son assassinat par la Gestapo le 13 décembre 1943. Maurice MORLON alors recherché par la police allemande est en fuite jusqu'à la Libération et prend le maquis. Profitant de ses fonctions, il établit des centaines de fausses cartes d'identité à des prisonniers évadés, des réfractaires au STO**, des résistants et des Juifs. A Marmande, l'inspecteur fournit ainsi des tampons officiels portant la mention « sûreté nationale » à Michel BLUM, un médecin juif qui fabrique des faux papiers d'identité pour les Juifs et les résistants. Il prévient aussi les Juifs pourchassés des perquisitions et arrestations prévues.

* Mouvements Unis de la Résistance
** Service du Travail Obligatoire



Pierre MOUCOT
(1906-1982)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 10 242
Date de nomination : 2004
Lieu du sauvetage : Villeurbanne (Rhône)

Né le 24 juin 1906 à Savigny-en-Revermont (Saône-et-Loire). Pierre MOUCOT, inspecteur de police au commissariat de Villeurbanne-Charpennes entre au réseau « Alliance » dès janvier 1942 et est affilié successivement au réseau « Andromède » (juillet 1943) et « Marc Breton » (juillet à septembre 1944). Il renseigne la Résistance des mouvements de la police, héberge des résistants et des parachutistes, cache des munitions et des postes émetteurs, participe à des sabotages, fournit des armes. Il fabrique des milliers de faux papiers dès juillet 1941 pour des résistants, des réfractaires au STO* et des Juifs, envoyés notamment par l'abbé BOURSIER. Il héberge occasionnellement des Juifs recherchés par la police allemande et les prévient de la probabilité d'une rafle, notamment la famille de Max JAKUBOWITZ, qui avait quitté l'Allemagne en 1933. Il continue ses activités jusqu'à la Libération et participe aux enquêtes et arrestations de ceux qui ont dénoncé des résistants.

* Service du Travail Obligatoire



Jean PHILLIPE*
(1905-1944)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 6426
Date de nomination : 1995
Lieu du sauvetage : Toulouse (Haute-Garonne)

Né le 14 novembre 1905 à Lyon. Engagé volontaire, il sert au Tonkin puis au Maroc. Démobilisé, il devient commissaire de police dans le Nord puis en Bourgogne. Fait prisonnier, il réussit sa deuxième évasion le 6 août 1940. Affecté au commissariat de Lourdes, il rallie rapidement la Résistance travaillant pour le service des renseignements polonais, le réseau belge « Sabot » et le I^{ème} Bureau. De 1940 à 1942, il établit des milliers de faux papiers et permet le passage en Espagne à de nombreuses personnes. Il est déjà un pivot de la Résistance dans le Sud-Ouest lorsqu'il entre en juin 1942, sous le pseudonyme de « Basset » dans le réseau de renseignements « Alliance ». Muté à Toulouse, il évite l'arrestation de nombreux résistants. Le 13 janvier 1943, il remet avec éclat sa démission au gouvernement de Vichy, car il refuse d'arrêter les Juifs et les réfractaires au STO** et entre alors dans la clandestinité totale. Il établit son PC à Beaumont de Lomagne (Tarn-et-Garonne) mais suite à l'infiltration dans le réseau d'un agent par les Allemands, il est arrêté par le SD*** le 28 janvier 1943 et son épouse est déportée en Allemagne. Durement interrogé par les policiers allemands, il est transféré à Paris, puis à Fribourg. Il comparait trois fois devant un tribunal militaire et est condamné à mort. Il est fusillé, avec quatorze de ses camarades du réseau « Alliance » le 1^{er} mars 1944 à Karlsruhe.

* Orthographe également PHILIPPE
** Service du Travail Obligatoire
*** Sicherheitsdienst : service de la sécurité de la SS, crée en 1931 par Reinhard HEYDRICH



Raymond PICHON
(1911-1985)
Policier
Dossier Yad Vashem n° 7757
Date de nomination : 1998
Lieu du sauvetage : Nérac (Lot-et-Garonne)

Né le 18 février 1911 à Limoges (Haute-Vienne). Il entre en 1937 en qualité d'inspecteur stagiaire au commissariat de La Roche-sur-Yon. Commissaire, il est affecté en 1940 à Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence) où il dirige pendant six mois un centre d'internement comptant 600 prisonniers, opposants politiques pour la plupart. Cette fonction lui déplaisant, il demande sa mutation et est nommé commissaire à Nérac en juillet 1941. Il adhère à un réseau « Brutus » et se lie d'amitié avec Roger CERF et sa famille, réfugiés juifs de Moselle. En 1942, Raymond PICHON procure loggements, faux papiers et tickets d'alimentation à de nombreuses familles juives et à des pensionnaires d'un centre de réfugiés à Cazaubon (Gers). Soupçonné, il est muté à Aix-les-Bains (Savoie) en novembre 1943. En janvier 1944, il mute deux inspecteurs collaborationnistes. Six mois plus tard, il organise, avec la Résistance locale, un simulacre d'attaque du commissariat afin de faire libérer MEYER, un chef résistant arrêté par la police allemande. Pour couvrir son personnel, il se constitue prisonnier auprès des Allemands, mais est libéré faute de preuves. Il participe avec ses hommes à la libération d'Aix-les-Bains. En novembre 1944, il est affecté à Thionville, en Moselle.



« Il y avait à cette époque deux manières de penser la société. La première était claire : il fallait tout faire pour grimper le plus haut possible l'échelle sociale. Ceux qui parvenaient en haut étaient de qualité supérieure, puisqu'ils étaient en haut. Ceux qui étaient en bas étaient donc de qualité inférieure. L'ordre régnait.

Dans cette conception de la société, ceux qui empêchaient la juste hiérarchie « naturelle » de s'établir étaient les mauvais, les parasites, les comploteurs, et, s'ils parvenaient parfois en haut de l'échelle, c'est qu'ils avaient triché.

Dans ce contexte là, les policiers et les gendarmes avaient pour fonction d'éliminer les tricheurs, de démasquer les comploteurs et de réprimer les délinquants. Tout était clair.

En 1940, de nombreux Français bourgeois, commerçants ou soldats ont accepté cette vision. Ils n'ont jamais douté du bien-fondé et de l'honnêteté des ordres qu'ils devaient exécuter. Je pense même que l'enthousiasme des responsables était tellement contagieux qu'il rendait heureux ceux qui se soumettaient à une telle philosophie. Ils n'étaient pas soumis, ils se soumettaient, ce n'est pas la même chose. Eux-mêmes allaient au devant des ordres du sauveur qu'ils admiraient, le maréchal Pétain. Quand un peuple est humilié, comme l'avaient été les Français en 1940, il tente de réparer sa dignité blessée en vénérant à nouveau le héros, vainqueur à Verdun. On peut comprendre cette réaction psychologique d'un peuple désespéré.

Mais toute institution qui n'accepte pas la critique dérive spontanément vers la perversion.

Le besoin d'adorer le héros salvateur est aveuglant. Personne ne s'est indigné des lois anti-juives : la réquisition des vélos des avocats juifs, l'interdiction pour les enfants de jouer dans les squares publics, le port de l'étoile qui désignait sans cesse au mépris et à l'hostilité des passants, tout ça n'est pas grave tant qu'on respecte les personnes, n'est ce pas ?

Dés le début de la guerre ma famille a disparu. Mon père engagé dans la Légion Étrangère, blessé à Soissons, arrêté sur son lit d'hôpital. Les jeunes et les femmes disparus, arrêtés chez eux, dans la rue ou dans la Résistance.

À l'âge de six ans et demi, j'ai été arrêté à Bordeaux la nuit, chez la famille Farges qui me cachait. J'ai le souvenir de quatre ou cinq policiers, autour de mon lit, lunettes noires (la nuit), arme au poing et torche électrique. Dans le couloir des soldats allemands, fusil à l'épaule regardaient le plafond. Mon souvenir est ainsi.

Madame Farges a dit : « On ne lui dira pas qu'il est juif ». Un policier a répondu : **« Il faut l'arrêter parce que plus tard, il commettra des crimes et deviendra un ennemi d'Hitler ».**

C'est ainsi qu'à l'âge de six ans j'ai appris que j'étais condamné à mort pour un crime que j'allais commettre.

Après mon évasion, au moment du transfert vers les trains qui emportaient les adultes et d'autres enfants à Drancy, relais vers Auschwitz, toute une chaîne de solidarité m'a protégé jusqu'à la Libération. Récemment, j'ai découvert qu'une des premières personnes à participer à cette chaîne était un gardien de la paix !

Aujourd'hui, je me demande pourquoi cet homme, que je serais incapable de reconnaître si je le croisais dans la rue, ne s'est pas laissé entraîner au bonheur de se soumettre. Quand autour de lui, la culture récitait avec flamme des slogans absurdes qui condamnaient à mort. Lui, a su garder sa **liberté de penser**. Comment expliquer ça ? Il n'était probablement ni plus fort ni plus instruit que les autres mais il a su juger par lui-même et décider de ne pas livrer un enfant de six ans à une institution de mise à mort. Il risquait gros probablement en refusant d'obéir aux ordres. En fait, je crois qu'il n'a pas refusé d'obéir, simplement **il n'a pas obéi** ce n'est pas la même chose. En refusant, il se serait mis en lumière et aurait été puni. En n'obéissant pas, chez lui, il gardait sa dignité d'homme libre qui n'avait pas besoin d'éprouver le bonheur de la servitude. **Il n'avait pas l'étoffe d'un héros** non plus puisque, comme tous les Justes, il n'en a pas parlé. Il a dit quelques mots comme ça, en passant et en expliquant qu'il ne pouvait pas faire autrement. Il a gardé chez lui, un enfant qu'il ne connaissait pas et dont la simple présence compromettait sa carrière et peut-être même sa vie. **Si ce gardien de la paix avait pointé son arme sur un enfant, il serait mort de honte probablement.** Voilà pourquoi il ne pouvait pas faire autrement. Voilà pourquoi il faut parler de cet homme en employant le mot **« dignité »**.

D'autres policiers ont sauté sur leur vélo ou couru pour prévenir de l'heure de la rafle. Puis ils rentraient mettre leur uniforme et obéir : « Ça alors, l'appartement était vide ! ».

Parfois, c'est l'humanité d'un gardien qui s'exprimait plus fort que sa contrainte à obéir. Un petit garçon de onze ans, enfermé à Drancy aurait dû mourir à Auschwitz. Son père employait des ouvriers turcs pour retaper des immeubles à Paris. Un de ces ouvriers, réquisitionné pour faire une réparation dans le camp, remarque le fils de son patron, le prend par la main, se dirige vers le policier de garde et lui dit : « C'est mon fils, c'est une erreur, je suis musulman ». Le gardien sourit et dit : « Dans ce cas, partez tous les deux ».

Ce policier existe encore dans la mémoire de la personne sauvée qui n'a jamais connu le nom de ses sauveurs.

Grâce à de tels hommes et à de telles femmes, il n'y a eu en France « que » 11.400 enfants brûlés dans les fours. C'est beaucoup moins que dans les autres pays européens ou neuf enfants sur dix ont été assassinés... légalement !

Une institution d'État, nécessaire pour assurer la co-existence des citoyens peut dériver vers la perversion sociale quand son idéologie provoque l'euphorie de l'asservissement à un chef vénéré, la passion pour un dictateur incriticable.

Par bonheur, il y aura toujours des Justes pour prouver la banalité du Bien ».

Docteur Boris CYRULNIK

Neuro-psychiatre
Directeur d'Enseignement
Université Toulon-Var

Au 1^{er} janvier 2009 : 2991 français dont 54 policiers et gendarmes ont reçu le titre de Juste. Beaucoup de personnes restées anonymes méritent ce titre.

Vous connaissez des personnes qui ont contribué à sauver des Juifs pendant l'Occupation et qui n'ont jamais reçu le titre de « Juste parmi les nations » ?

Vous pouvez adresser votre récit du sauvetage ainsi que votre demande de titre de Juste pour cette ou ces personne(s) au

Comité Français pour Yad Vashem
Département des Justes
33, rue Navier
75 017 Paris
yadvashem.france@wanadoo.fr